

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS
DANS LES SITUATIONS DE CONFLITS
ET POST- CONFLITS

Coordination de la
recherche - action :
Geneviève Colas,
Secours Catholique
Caritas France

Recherche
et rédaction:
Olivier Peyroux

AVEC LA PARTICIPATION DE CARITAS ALBANIE, ARMENIE, BOSNIE-
HERZEGOVINE, BULGARIE, KOSOVO, FRANCE, LIBAN, TURQUIE

JUIN 2015 – RAPPORT INTERMEDIAIRE

SOMMAIRE

Résumé de la recherche	4
Mariages précoces en vue de l'exploitation.....	4
Exploitation économique.....	4
Utilisation d'enfants.....	4
Minorités vulnérables.....	5
Trafic de migrants et traite des êtres humains.....	5
Présentation de la Recherche	6
Pertinence.....	6
Objectifs.....	6
Définitions	7
Traite des êtres humains.....	7
Personnes déplacées, personnes réfugiées, demandeur d'asile. Définitions et évolution.....	7
Participants et méthodologie	8
Choix des participants	8
Etapes de la recherche-action.....	9
Contours et limites de la recherche-action	10
Evolution du contexte international sur la question des réfugiés et augmentation de la vulnérabilité des personnes	11
Fermeture des frontières de l'europe et rôle accru des pays tiers dans l'accueil et la prise en charge des réfugiés	11
Recensement des différentes situations d'exploitation dans les pays en conflit (Partie I), les pays tiers (Partie II) et les pays en reconstruction (Partie III).....	14
Partie I : Situations de traite dans les pays en conflit.....	14
Exploitation sexuelle	14
Enlèvement de femmes à des fins d'exploitation sexuelle à l'étranger	15
Mariages contraints/précoces pour bénéficier d'une protection et/ou subvenir aux besoins de la famille	15
Enrôlement d'enfants dans les milices armées.....	18
Trafic d'organes.....	19
Partie II : Exil dans un pays voisin et risque de trafic.....	19
Mariages pour bénéficier d'une protection	19

Mariages « temporaires » parmi les jeunes filles réfugiées	20
Prostitution forcée	21
« Survival Sex »	22
Enfants exploités.....	24
Enfants mandatés pour aider leur famille	24
Enfants des rues.....	26
Enfants exploités dans les travaux agricoles	27
Risque d'enrôlement d'adolescents	29
Appartenance à une minorité rejetée par l'ensemble des belligérants	30
Chrétiens et Yezidis d'Irak	30
Les Doms.....	31
Exploitation économique	32
Vulnérabilité en raison des barrières administratives pour l'accès au travail légal	32
Chantage et tentative de recrutement pour d'autres formes d'exploitation	33
Agences de recrutement	34
Poursuite du parcours vers l'Europe et dettes	34
Risque d'exploitation économique en raison des barrières administratives	35
Les enfants parmi les groupes les plus à risque	35
Endettement et risque de trafic	36
Partie III : Post-conflit et traite	38
Développement de l'exploitation sexuelle liée à la présence de militaires et d'internationaux dans la période de post-conflit (exemple : Bosnie-Herzégovine et Kosovo).....	38
Population oubliée et développement des réseaux internationaux de traite des êtres humains	40
Déstabilisation des pays voisins et conséquences sur la traite des êtres humains.....	41
Enfants déplacés	42
Mariages précoces	43
Vente de bébés	44
Exemples d'expérimentations....	45
Recommandations générales	47

RESUME DE LA RECHERCHE

Si la recherche a montré que certaines formes d'exploitation sont propres aux pays subissant directement le conflit : enrôlement d'enfants dans des milices et trafic d'organes pour soigner les combattants blessés, pour le reste, les types de traite des êtres humains possèdent de nombreux points communs en période de conflit et de post-conflit. Les modes de recrutement, les techniques d'emprise psychologique et les formes d'exploitation ne sont pas fonction de zones géographiques particulières.

MARIAGES PRECOCES EN VUE DE L'EXPLOITATION

Si dans les pays en conflit, la pratique des enlèvements de jeunes filles au sein de leur famille ou près des zones frontalières par divers groupes armés a été mise en évidence concernant la servitude sexuelle, les méthodes de recrutement qui prévalent dans l'ensemble des pays de l'étude sont liées à différents types de mariages arrangés. La famille et les jeunes filles semblent être rarement conscientes des risques. Le système de la dot est régulièrement dévoyé, quelle que soit la religion, en prix d'achat de la personne humaine. Ces mariages sont utilisés pour différents types d'exploitation voire de poly-exploitation. Ils se transforment en exploitation domestique, sexuelle ou servitude pour dette pouvant aussi déboucher sur l'obligation à commettre des délits.

EXPLOITATION ECONOMIQUE

Cette forme d'exploitation et ses nombreuses déclinaisons se retrouvent dans l'ensemble des pays de l'étude. La quasi-impossibilité d'accéder au marché du travail légal pour les réfugiés en raison de droits limités ou d'absence de statut favorise l'exploitation économique à grande échelle. Bien qu'il y ait peu de perspectives de modification des législations nationales sur ce point, l'étude a montré que l'exploitation économique peut engendrer d'autres formes d'exploitation : transport de drogue, exploitation sexuelle, servitude pour dettes, etc. Ces enseignements plaident pour établir une distinction de nature, et non de degré, entre l'exploitation économique et le travail au noir.

UTILISATION D'ENFANTS

Dans les pays où le nombre de réfugiés est conséquent, le travail des enfants est visible dans tous les secteurs nécessitant de la main d'œuvre peu qualifiée : agriculture, vendeurs de rue, cireurs, construction, vendeurs en magasin, etc. L'étude¹ sur les mineurs réfugiés irakiens au Liban a montré qu'avant le conflit ces pratiques étaient loin d'être courantes. Dans l'échantillon cité 92% des enfants ne travaillaient pas en Irak et 59% avaient suivi l'école au moins jusqu'à la fin du niveau primaire. Si cette exploitation par le travail, qui parfois se transforme en exploitation sexuelle ou criminalité forcée est dictée par les difficultés

¹ An insight into Child Labor among Iraqi refugees in Lebanon. CLMC, Beyrouth, 2012.

économiques que rencontrent les familles réfugiées, elle a tendance à se banaliser voir à s'institutionnaliser. L'exemple des camps de réfugiés privés dans la plaine de la Bekaa ou le Nord du Liban tenus par des propriétaires terriens qui contraignent régulièrement par l'intermédiaire des *chawichs* les familles à faire travailler leurs enfants en est une illustration inquiétante. En effet ces mêmes *chawichs* sont les interlocuteurs privilégiés des acteurs humanitaires qui leur délèguent régulièrement la répartition de l'aide (nourriture, couverture, etc.) renforçant davantage leur position au sein des camps.

MINORITES VULNERABLES

Les situations post-conflit étudiées dans cette recherche montrent que les guerres civiles passées et présentes aboutissent au rejet durable de certaines minorités sur des critères ethniques ou religieux par l'ensemble des belligérants. Dans la période post-conflit la place de ces groupes dans la société continue d'être menacée. Ces minorités se retrouvent marginalisées et représentent un réservoir de potentielles victimes de traite des êtres humains sur plusieurs générations. Leur exclusion des institutions sociales de leur propre pays les condamne à vivre en vase clos renforçant les logiques claniques et la criminalité. L'exemple de la Bosnie ou du Kosovo démontre que plus de 15 ans après l'arrêt des conflits, l'absence de protection de ces populations dans les pays d'origine ou d'émigration engendre une structuration interne d'activités dites grises qui peuvent dégénérer en criminalité et traite des êtres humains. Ces phénomènes semblent ne pas s'arrêter aux frontières de ces Etats ils sont observés dans les pays voisins tels que l'Albanie ou la Bulgarie.

TRAFIC DE MIGRANTS ET TRAITE DES ETRES HUMAINS

De nombreuses études établissent une distinction de nature entre le trafic de migrants et la traite des êtres humains. Ce postulat se fonde sur l'hypothèse qu'après avoir acquitté la somme demandée au passeur pour entrer illégalement dans un pays, la personne s'affranchirait de tous liens de dépendance à son égard. L'étude tend à montrer l'inverse. Le trafic de migrants peut se muer en porte d'entrée vers la traite des êtres humains. De nombreuses personnes n'ayant pas les moyens de payer leur passeur sur le champ se retrouvent en situation de servitude pour dettes. Certaines familles sont ainsi contraintes de marier leurs filles aux premiers maris venus afin de récupérer l'argent de la dot, d'autres, notamment en Europe de l'Ouest, entrent dans l'exploitation économique ou la criminalité forcée.

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

PERTINENCE

La question de la traite des êtres humains dans les situations de conflit et de post-conflit est un sujet peu étudié et rarement pris en compte par les acteurs en charge de l'accompagnement des personnes déplacées et/ou réfugiées. Que ce soient les organisations internationales, les Etats ou la société civile, l'accueil ou la « gestion » des personnes fuyant les conflits se traduit sur le terrain essentiellement par une aide humanitaire devant répondre aux besoins primaires de ces populations : boire, manger, se soigner, avoir un abri, etc. Les phénomènes d'exploitation ou la présence des groupes vulnérables : enfants, femmes seules, minorités persécutées,... sont encore trop peu pris en compte par les programmes d'aide d'urgence dans la phase de conflit et dans les programmes de reconstruction.

En raison de la multiplication des conflits dans le monde : Moyen-Orient, Ukraine, etc., touchant essentiellement des civils et engendrant un nombre sans précédent de personnes déplacées ou réfugiées les questions de traite des êtres humains et d'exploitation semblent, d'après les Caritas engagées sur le terrain, de plus en plus prégnantes. Leur absence de prise en compte peut engendrer une structuration du phénomène à long terme dans les pays dits en reconstruction après avoir connu une période de conflit. Cette recherche/action doit contribuer à une meilleure connaissance, par l'ensemble des acteurs, des phénomènes de traite dans les situations de conflit et de post-conflit afin de proposer des modes d'intervention au plus proche des situations de terrain.

OBJECTIFS

- ✓ Comprendre les modalités et les formes de traite des êtres humains dans les situations de conflit et de post-conflit.
- ✓ Améliorer l'intervention des Caritas et de ses partenaires concernant l'accompagnement des personnes réfugiées suite à des conflits, à risque de traite ou victimes de traite, par l'élaboration de nouveaux outils.
- ✓ Sur les bases de la recherche et des expérimentations locales, une série de recommandations seront élaborées et adressées aux acteurs locaux, nationaux, régionaux et internationaux pour une meilleure prise en compte de la question du phénomène de traite des êtres humains dans les programmes d'aide liés aux situations de conflit et de post-conflit.

DEFINITIONS

TRAITE DES ETRES HUMAINS

Le Protocole dit de Palerme (2000) ratifié par 147 pays donne dans son article 3, intitulé « Terminologie », la définition de la traite des êtres humains suivante :

« Aux fins du présent Protocole:

a) L'expression "traite des personnes" désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.

L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

b) Le consentement d'une victime de la traite des personnes à l'exploitation envisagée, telle qu'énoncée à l'alinéa a) du présent article, est indifférent lorsque l'un quelconque des moyens énoncés à l'alinéa a) a été utilisé.

c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une "traite des personnes" même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article.

d) Le terme "enfant" désigne toute personne âgée de moins de 18 ans. »

La directive de l'Union européenne UE/2011/36 qui met davantage l'accent sur la protection des victimes, vient compléter cette définition notamment dans son paragraphe 11 :

« S'attaquant aux récentes évolutions de la traite des êtres humains, la présente directive adopte une conception de la traite qui est plus large que celle adoptée dans la décision-cadre 2002/629/JAI et englobe donc d'autres formes d'exploitation. Dans le contexte de la présente directive, par « mendicité forcée », il y a lieu d'entendre toute forme de travail ou de services forcés tels que définis dans la convention N° 29 de l'OIT concernant le travail forcé ou obligatoire de 1930. En conséquence, l'exploitation de la mendicité, y compris l'utilisation d'une personne à charge victime de la traite pour mendier, relève de la définition de la traite des êtres humains uniquement lorsque sont réunis tous les critères du travail ou des services forcés. À la lumière de la jurisprudence pertinente, la validité d'un consentement quel qu'il soit à fournir un tel travail ou service devrait faire l'objet d'une appréciation cas par cas. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un enfant, aucun consentement quel qu'il soit ne devrait être considéré comme valable. L'expression « exploitation d'activités

criminelles» devrait s'entendre comme l'exploitation d'une personne en vue de commettre, entre autres, du vol à la tire, du vol à l'étalage, du trafic de drogue et d'autres activités analogues passibles de sanctions pénales et qui ont un but lucratif. Cette définition englobe également la traite des êtres humains à des fins de prélèvement d'organes, qui constitue une violation grave de la dignité humaine et de l'intégrité physique, ainsi que d'autres comportements tels que l'adoption illégale ou les mariages forcés (...) ».

PERSONNES DEPLACÉES, PERSONNES RÉFUGIÉES, DEMANDEUR D'ASILE DEFINITIONS ET EVOLUTION

Les personnes contraintes de quitter leur lieu de résidence en raison de conflit et/ou de persécution sont considérées comme **déplacées** lorsqu'elles demeurent à l'intérieur de leur pays et **réfugiées** lorsqu'elles quittent leur pays.

La définition du réfugié est donnée par l'article 1^{er} A(2), de la Convention de Genève de 1951 : " (...) le terme de réfugié s'applique à toute personne (...) qui (...) craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ".

C'est sur cette convention que se fondent les pays signataires (139 pays) pour définir dans leur droit national le droit d'asile. En fonction des Etats la possibilité de demander l'asile ne concerne plus uniquement les personnes réfugiées au sens de la convention de Genève. D'autres fondements juridiques peuvent être invoqués comme le fait d'être persécuté en raison de ses opinions ou de son appartenance à une minorité ethnique, religieuse ou sexuelle. En France, ce type de demande relève de l'asile dit « subsidiaire ».

PARTICIPANTS ET METHODOLOGIE

CHOIX DES PARTICIPANTS

L'idée de mener une recherche/action a été discutée entre Caritas participant au projet euro-méditerranéen de lutte contre la traite des êtres humains à Madrid, en janvier 2014. En mai 2014, lors d'une rencontre au Liban un travail plus spécifique d'échanges autour des objectifs et de la méthodologie a été mené donnant lieu à un document de présentation. Sur la base de cet écrit, les Caritas d'Albanie, d'Arménie, de Bulgarie, de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, de France, du Liban et de Turquie et d'Ukraine² ont décidé de participer. A ce jour si

² En raison des circonstances Caritas Ukraine n'a pas pu nous fournir d'informations précises dans le cadre de cette recherche.

les premières se sont déjà activement engagées, d'autres Caritas pourront être amenées à se joindre au projet.

ETAPES DE LA RECHERCHE-ACTION

Le terme recherche action renvoie à différentes approches développées par les sciences sociales afin de « dynamiser » des changements sociaux. Une tentative de définition eut lieu par un panel de chercheurs internationaux³ : « il s'agit de recherches dans lesquelles il y a une action délibérée de transformation de la réalité ; recherches ayant un double objectif : transformer la réalité et produire des connaissances concernant ces transformations ».

Dans le présent travail l'articulation entre la recherche et l'action se déroulera selon les étapes suivantes :

Etape 1 : Recherche, au sein des pays participants, sur les différents types de traite des êtres humains dans les situations de conflit et de post-conflit

Etape 2 : Choix par les Caritas participantes de développer des outils à travers des expérimentations concernant un ou plusieurs types de traite repérés

Etape 3 : Evaluation de l'impact des outils utilisés

Etape 4 : Diffusion de la recherche-action et plaidoyer autour de recommandations à mettre en œuvre.

Concernant l'étape 1, chaque Caritas impliquée dans l'étude a mobilisé un chargé de recherche (parfois le coordinateur « traite des êtres humains » de la Caritas ou bien une autre personne). Ces derniers ont effectué des recherches documentaires, des entretiens auprès des acteurs institutionnels et des acteurs de terrain. Quand cela fut possible la parole des victimes ou des personnes à risque a été recueillie à travers deux méthodes :

- des entretiens semi-directifs,
- des focus groups⁴ organisés avec des réfugiés syriens et irakiens.

Les chargés de recherche ont été accompagnés par un chercheur senior spécialiste de la traite des êtres humains.

³ Lors d'un colloque se déroulant à l'Institut National de Recherche Pédagogique de Paris

⁴ Cet outil offre une confrontation de points de vue entre différents acteurs plus à même de refléter les différences d'appréciation, les logiques internes, les éventuels dysfonctionnements, etc., que lors d'entretiens individuels.

CONTOURS ET LIMITES DE LA RECHERCHE-ACTION

Cette recherche action qui s'étale sur une période de 2 ans et demi consiste en une analyse qualitative des formes et des fonctionnements de la traite des êtres humains parmi les personnes déplacées et réfugiées conséquence des situations de conflit et de post-conflit.

Le nombre d'entretiens de victimes ou de personnes à risque par pays fut restreint (une trentaine au maximum par pays). Il n'est donc pas possible de rendre compte de l'ampleur quantitative du phénomène, ni de pouvoir considérer le nombre de formes de traite recensées comme exhaustif.

Obstacles et limites :

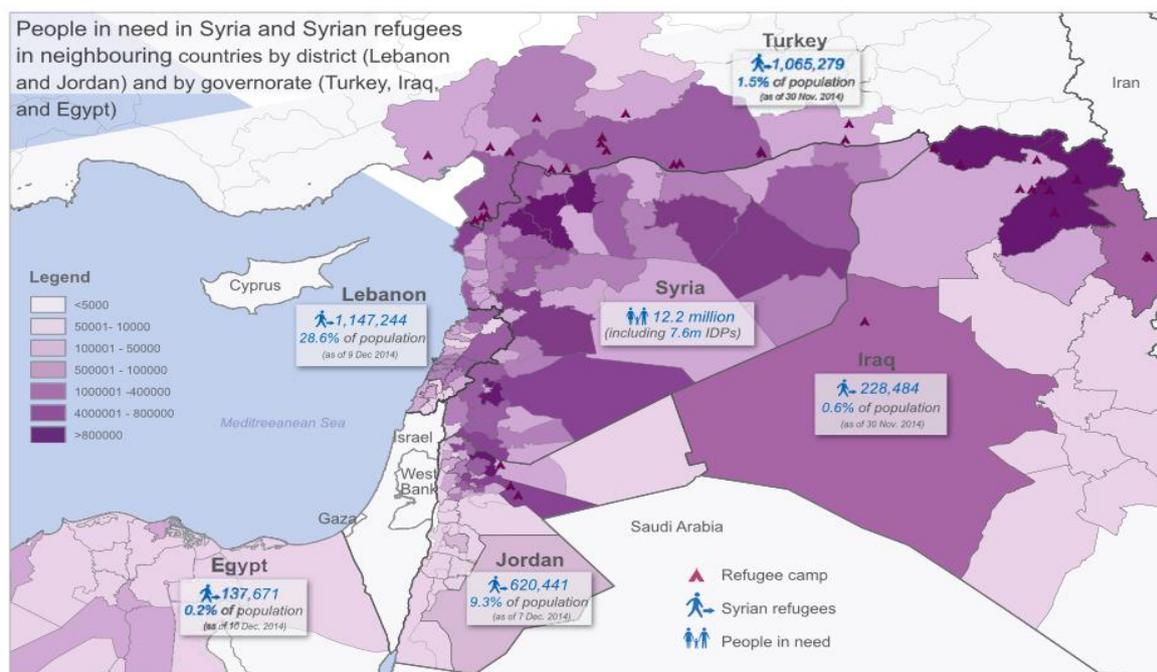
- ce phénomène a fait l'objet de très peu d'études, la recherche documentaire a dû être étendue à des articles de presse notamment pour confirmer certaines informations données par les réfugiés mais pas nécessairement relevées dans des études,
- le champ d'action des Caritas est limité géographiquement à certains lieux, ainsi il n'a pas toujours été possible de rendre compte des particularités régionales au sein des différents pays,
- les personnes victimes ou à risque ayant participé aux entretiens et/ou aux groupes focus furent identifiées par les Caritas ou leurs partenaires, ce qui signifie que *de facto* l'échantillon interrogé n'est pas représentatif de l'ensemble des victimes. Une série de filtres inhérents au travail social ont parfois amené à privilégier certaines catégories de victimes (femme, personne parlant la langue du pays, etc.),
- les techniques d'exploitation et d'emprise psychologique sont évolutives en fonction du statut des personnes, des pratiques des acteurs de terrain, de l'arrivée de nouvelles populations vulnérables, etc., l'analyse exposée correspond donc à une photographie partielle des différentes déclinaisons du phénomène de traite des êtres humains à une période donnée.

EVOLUTION DU CONTEXTE INTERNATIONAL SUR LA QUESTION DES REFUGIES ET AUGMENTATION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES

FERMETURE DE L'EUROPE ET ROLE ACCRU DES PAYS TIERS DANS L'ACCUEIL ET LA PRISE EN CHARGE DES REFUGIES

D'après les travaux de Gérard Noirel⁵, à partir des années quatre-vingt les Etats occidentaux ont mis en place des politiques visant à freiner le dépôt de demandes d'asile sur leur territoire et à diminuer le taux d'acceptation. En 1980, le taux d'acceptation des demandes d'asile au sein des Etats européens était de 85 % tandis que dans les années 2000 cette proportion s'est totalement inversée pour atteindre 85 % de refus. Le statut de réfugié, au fil des décennies, a donc perdu de son caractère protecteur. Les perspectives d'avenir qu'il procure sont de plus en plus incertaines. L'analyse des chiffres concernant la répartition des réfugiés syriens entre le Moyen Orient et l'Europe vient confirmer cette tendance.

En décembre 2014 le HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés) estimait à plus de 3 millions (sur 22 millions d'habitants) le nombre de Syriens forcés de fuir à l'étranger. Ils se répartissaient majoritairement dans les pays suivants : 1 147 244 million au Liban, 1 065 279 en Turquie, 620 441 en Jordanie, 228 484 en Irak et 137 671 en Egypte. Ces chiffres correspondent uniquement aux personnes enregistrées officiellement. Toujours selon le HCR 12,2 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de la Syrie.



⁵ Gérard Noirel, *Réfugiés et sans-papiers, La république face au droit d'asile XIX^e – XX^e siècle*, Paris : Hachette / Pluriel, 1999,

Selon Amnesty International⁶ au sein de l'Union européenne, le nombre de demandeurs d'asile provenant de Syrie serait environ de 55 000 personnes en 2013 (ce qui correspond en grande partie aux réfugiés syriens ayant réussi à venir jusqu'en Europe). En 2013, les pays européens s'étaient engagés à accorder l'asile à 12 340 personnes sélectionnées par le HCR et vivant dans des camps au Moyen Orient dont 10 000 pour l'Allemagne et 500 pour la France.

Lorsqu'on met ces données en perspective, on constate que seuls 2,2 % des réfugiés syriens sont en Europe. Les pays européens ont indiqué vouloir accorder l'asile (hors personnes entrées illégalement faisant une demande d'asile) à 12 340 personnes pour 2013 soit 0,5 % des réfugiés syriens installés dans les pays limitrophes de la Syrie. Cette tendance est sensiblement la même parmi les réfugiés d'autres nationalités comme ceux d'Irak par exemple. Ces dernières années, l'Union européenne a exercé une pression accrue sur les pays voisins des zones de conflit afin qu'ils accueillent sur leur territoire le flot des personnes fuyant les combats. Bien que des sommes importantes fussent allouées par l'U.E à ces Etats, aux organisations internationales ou aux ONG, la protection effective des personnes réfugiées demeure limitée en raison de leur nombre qui ne cesse d'augmenter et des législations nationales. Parmi les pays qui concentrent actuellement le plus grand nombre de réfugiés, le Liban n'est pas signataire de la convention de Genève. La Turquie a émis une réserve géographique à la convention de Genève consistant à accepter uniquement les demandeurs d'asile provenant d'Europe. Pour pallier cette absence de statut, des protocoles d'accueil temporaire ont été signés avec le HCR (Haut Commissariat aux réfugiés). Néanmoins, le statut des personnes réfugiées demeure très limité en terme de protection. Il diffère en fonction de la nationalité et offre peu de perspectives d'avenir (statut temporaire, interdiction de travailler, etc.). Cette protection *a minima* accroît la vulnérabilité des personnes réfugiées aux phénomènes de traite des êtres humains dans les pays limitrophes, les pays de transit et en Europe de l'Ouest.

⁶ *An International Failure : The Syrian Refugee Crisis*, Amnesty international, décembre 2013.



RECENSEMENT DES DIFFERENTES
SITUATIONS D'EXPLOITATION DANS LES
PAYS EN CONFLIT, LES PAYS TIERS ET LES
PAYS EN RECONSTRUCTION

RECENSEMENT DES DIFFERENTES SITUATIONS D'EXPLOITATION DANS LES PAYS EN CONFLIT (PARTIE I), LES PAYS TIERS (PARTIE II) ET LES PAYS EN RECONSTRUCTION (PARTIE III)

PARTIE I : SITUATIONS DE TRAITE DANS LES PAYS EN CONFLIT



EXPLOITATION SEXUELLE

Lors des focus group, plusieurs femmes réfugiées de la ville de Mossoul ont indiqué que des jeunes filles musulmanes ou appartenant à des minorités religieuses (chrétiennes et yézidiées) ou ont été kidnappées à leur domicile par « l'Etat islamique » ou d'autre milices armées. Pour les empêcher de s'enfuir et de revenir dans leur famille, elles sont violées devant leurs parents créant un sentiment indélébile de honte vis-à-vis des leurs. Une fois enlevées, elles sont assujetties aux combattants comme esclaves sexuelles. Bien qu'il soit difficile de connaître l'ampleur du phénomène, des faits similaires furent rapportés dans plusieurs articles de presse. Le Huffington post UK ⁷ relate le témoignage rare d'une jeune fille yézidie ayant réussi à s'enfuir quelques semaines après avoir été réduite au rôle

⁷ http://www.huffingtonpost.co.uk/2014/09/08/yazidi-sex-slave-islamic-state-isis_n_5782714.html

d'esclave sexuelle. Elle y décrit son calvaire et mentionne la présence de 40 autres filles dont la plus jeune avait 12 ans.

Lors des entretiens menés par Caritas Turquie avec des femmes syriennes réfugiées à Istanbul âgées de 17 à 24 ans, 3 d'entre elles ont dit avoir été violées pendant le conflit. Elles ont préféré fuir en Turquie plutôt que de retourner auprès de leur famille. En Syrie, les femmes violées sont la plupart du temps rejetées par leur famille et l'ensemble de la société. Parmi les femmes syriennes exploitées sexuellement en Turquie, nombreuses auraient d'ailleurs été victimes de viols en Syrie. Lors des entretiens en Turquie, quatre hommes et trois femmes ont évoqué le sujet de la prostitution. Tous s'accordent pour dire que ce type de comportement n'est pas admis culturellement mais que de plus en plus de femmes y ont recours pour des raisons économiques.

ENLEVEMENT DE FEMMES A DES FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE A L'ETRANGER

Outre les cas de servitude sexuelle, au sein des pays en guerre, de nombreux observateurs confirment l'enlèvement de femmes et d'adolescentes à des fins de revente à l'étranger essentiellement pour y être prostituées de force. Dès 2003, *Human Rights Watch* avait signalé une augmentation des cas d'enlèvement de jeunes femmes⁸. La même année, l'ONG *organization of Women's Freedom in Iraq* rapportait que 400 femmes avaient été kidnappées dans la région de Kirkuk⁹. Pour 18 d'entre elles des preuves ont démontré qu'elles avaient été vendues pour être exploitées sexuellement dans des night-clubs en Egypte¹⁰. Plus récemment les ONG rencontrées dans le cadre de l'étude attirent l'attention sur des possibles ventes de femmes à destination notamment des pays du Golf. En Irak ou en Syrie, ce sont surtout les zones frontalières qui concentrent actuellement le plus de risque d'enlèvement. De nombreux groupes armés utilisent ces points de passage pour se financer par le trafic de migrants et la revente de femmes.

MARIAGES CONTRAINTS/PRECOCES POUR BENEFICIER D'UNE PROTECTION ET/OU SUBVENIR AUX BESOINS DE LA FAMILLE

En Turquie de nombreux cas de jeunes filles syriennes forcées de se marier comme seconde ou troisième épouse ont été signalés dans le cadre de l'étude. Des articles de presse¹¹ viennent aussi confirmer ce phénomène. D'après les récits des victimes le scénario commun

⁸ Human Rights Watch (2003): *Climate of Fear*

⁹ *Over 400 Iraqi women kidnapped, raped in post-war chaos*, Jordan Times, August 25, The Arab Regional Resource Center on Violence against Women. Aman News Center: www.amanjordan.org

¹⁰ Mlodoch, Karin: *Lange Schatten der Vergangenheit*, ai-journal, amnesty international, Heft 10, Oktober 2003, pp. 12-13.

¹¹ http://www.radikal.com.tr/turkiye/suriyeli_kuma_ticaret_i_kira_veremiyorsan_kizini_ver-1172732

est le suivant : des hommes turcs, généralement assez âgés, se mettent en contact avec des intermédiaires syriens pour trouver des épouses syriennes âgées entre 13 et 25 ans. Une fois le marché conclu ils se rendent dans les zones frontalières avec la Syrie, au sud de la Turquie. Leur intermédiaire syrien passe alors la frontière avec l'épouse pour la remettre au futur mari contre la somme d'argent négociée à l'avance. Le montant versé sert à payer la dot de la mariée à sa famille restée en Syrie et à rémunérer l'intermédiaire. D'après les travaux menés par Caritas, les principales motivations de ces hommes sont :

- la faiblesse du montant de la dot comparé à celui versé pour des femmes turques,
- l'opportunité pour des hommes âgés (plus de 50 ans) d'avoir une épouse jeune et docile.

Du côté des victimes, les nombreux témoignages collectés par les ONG et les journalistes permettent de mieux cerner le fonctionnement du recrutement. Les victimes expliquent qu'elles furent contraintes par leur oncle ou leur père de prendre un mari turc. Si elles ont accepté, c'est pour aider financièrement leur famille via l'argent de la dot. Le montant selon les récits serait compris entre 150 et 200 \$. Arrivées en Turquie, ces jeunes filles ont constaté que l'intermédiaire (ayant souvent un lien de parenté ou de voisinage avec la victime) les avaient trompées sur la situation matérielle et familiale du mari. Dans la plupart des récits, ce dernier avait été présenté comme veuf ou sans enfant, ayant une situation financière confortable. C'est une fois entrée dans sa demeure que la nouvelle épouse syrienne découvre que son mari a plusieurs épouses et des enfants à charge. Les conditions de logement sont bien plus sommaires qu'annoncées. Les jeunes filles ayant témoigné ont expliqué être tenues en situation d'exploitation domestique et/ou sexuelle. Elles étaient aussi confrontées à la maltraitance des autres épouses acceptant difficilement la nouvelle venue.

Mariage forcé/précoce et traite des êtres humains

Selon le Rapporteur spécial des Nations Unies le mariage forcé qui se distingue du mariage arrangé, peut être utilisé pour la traite des êtres humains :

1) en tant que méthode de recrutement pour le trafic, par exemple, à travers la promesse d'une rencontre ou d'un mariage à l'étranger menant à l'exploitation sexuelle

2) en tant que résultat de la traite, en d'autres termes, la traite à des fins de mariage (qui s'apparente ici à de la vente de femmes), habituellement accomplies par la menace, la force, la fraude ou la coercition. La Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage se réfère également au mariage servile, dans lequel une femme peut être promise et/ou donnée en mariage sans son consentement.

« Le mariage d'enfants appelé aussi « mariage précoce » peut être considéré comme une forme d'esclavage, notamment si les éléments suivants sont présents : si l'enfant n'a pas donné son consentement libre et éclairé ; si l'enfant est soumis, contrôlé ou a le sentiment d'être la propriété d'autrui ; une fois marié si il y a recours à des menaces ou de la violence pour le forcer à entreprendre des tâches domestiques au sein du domicile conjugal, le forcer à travailler à l'extérieur, le forcer à s'engager dans des relations sexuelles non consensuelles ; si l'enfant n'est pas autorisé à partir ou à mettre fin au mariage »¹².

En 2013 la première résolution du Conseil des Nations Unies sur les mariages forcés concernant les enfants a été adoptée. La résolution reconnaît que chez l'enfant, le mariage précoce et forcé implique des violations des droits de l'homme qui «empêche les individus de vivre leur vie libre de toute forme de violence et qui a des conséquences néfastes sur la jouissance de leurs droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, le droit à la santé y compris sexuelle et reproductive ». La résolution précise également que « l'élimination des mariages précoces et forcés devraient être prise en compte lors des prochaines discussions sur le programme de développement en 2015 »¹³.

¹² Extrait du site "girls not brides" <http://www.girlsnotbrides.org/when-does-child-marriage-become-slavery/>

¹³ <http://www.girlsnotbrides.org/states-adopt-first-ever-resolution-on-child-marriage-at-human-rights-council/>



Les informations provenant de Caritas Ukraine indiquent que des enfants sont utilisés pour construire des barricades contre l'armée régulière. Certains feraient l'objet d'enrôlement au sein des milices séparatistes. De même, lors des focus groups organisés au Liban, les femmes réfugiées ont indiqué que des garçons étaient régulièrement kidnappés pour être enrôlés dans des milices armées. Ces informations ont été confirmées par le rapport du Département américain sur la Syrie¹⁴ qui fait état de garçons kidnappés pour être enrôlés au sein des milices armées. Lors des entretiens effectués par Caritas Arménie auprès de réfugiés arméniens de Syrie, ces derniers ont indiqué être particulièrement exposés à ce phénomène en raison de leur religion. D'après eux les garçons appartenant à des minorités religieuses ou considérés comme non-sunnites semblent être davantage ciblés. Si ces informations sont plausibles car elles correspondent à des stratégies courantes lors des conflits¹⁵, il convient cependant de rester prudent. Le nombre de témoignages recueillis n'est pas suffisant à ce jour pour étayer cette information. Il ne permet pas de déterminer si le critère confessionnel augmente les risques d'enrôlement de force et si oui de quelle manière.

¹⁴ Voir à ce sujet le rapport du département américain *Trafficking in persons 2014* qui signale pour la Syrie notamment l'enlèvement d'enfants afin de les utiliser comme enfants soldats.

¹⁵ Lors de la guerre entre l'Afghanistan et l'URSS, les minorités c'est-à-dire les personnes considérées ethniquement comme non-russes étaient privilégiées pour le front.

TRAFIC D'ORGANES

Lors des *focus groups*, des réfugiés Syriens et Irakiens ont insisté sur la présence de trafics d'organes. Les témoignages recueillis ont été relativement précis. Plusieurs femmes ont rapporté que suite à des opérations chirurgicales des personnes se sont fait enlever un rein à leur insu. Au sein du groupe, quelques personnes ont rapporté que sur la route les menant au Liban, elles ont reçu des menaces afin de les contraindre à donner leurs organes. Si l'existence de ce trafic semble antérieure au conflit, ce dernier se serait intensifié. Les témoignages les plus précis relatent des situations de combattants blessés en Syrie, allant pour des raisons de sécurité se faire soigner en Turquie dans la ville frontalière de Kilis puis retrouvés mort avec des organes en moins. Plusieurs articles¹⁶ évoquent des faits similaires. Parmi les réfugiés libanais plusieurs cas de trafic d'organes ont été décrits tenant à confirmer que ce commerce est en plein développement. Cet essor s'expliquerait notamment par les difficultés financières rencontrées par les réfugiés pour faire face aux coûts de la vie. Le rapport de l'UNHCR (publié en novembre 2014) sur la question des trafics en Syrie vient corroborer la présence de ce phénomène.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour affirmer catégoriquement la présence de ce commerce, les témoignages cités plus haut font écho à une récente affaire de trafic d'organes jugée en 2013 au Kosovo concernant la clinique Médicus. Lors du procès, parmi les 9 prévenus l'un d'entre eux plaida coupable. A partir de 2008, cette clinique fondée en 1999 par un philanthrope turque fit l'objet d'une enquête qui démontra que 30 transplants illégaux avaient eu lieu. Chacun des donneurs devaient recevoir des sommes d'argent importantes en échange de leurs organes (15 000 euros pour un rein). Au final, ils ne furent jamais payés.

PARTIE II : EXIL DANS UN PAYS VOISIN ET RISQUE DE TRAFIC

MARIAGES POUR BÉNÉFICIER D'UNE PROTECTION

Au Liban, les différents acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude ont souligné les risques liés au développement de mariages contractés entre des jeunes filles réfugiées syriennes et des adultes libanais ou étrangers. La législation nationale rend légales ces pratiques. Dès 12 ans les filles sont autorisées à se marier. En fonction des nombreux codes de la famille en

¹⁶ "Organ smuggling: Turkish hospitals Traffic Injured Syrian Citizen'Organs" by Centre for Research Globalization 02/2014 <http://www.globalresearch.ca/organ-smuggling-turkish-hospitals-traffic-injured-syrian-citizens-organs/5367869> and "L'EI, J.Foley et le trafic d'organes" In Le monde blog 12/12/2014.

vigueur¹⁷ (au nombre de 15), dans certaines communautés l'âge peut même être abaissé à 9 ans. Si dans les campagnes syriennes les mariages précoces étaient des pratiques courantes avant le conflit, ils s'inscrivaient dans une tradition offrant un certain nombre de garanties et de protections à l'épouse. Parmi les familles réfugiées au Liban, en Jordanie, en Egypte ou en Turquie ces mariages sont dévoyés. Ils perdent leur valeur symbolique d'union entre les familles et deviennent pour les parents un moyen de mettre sa fille à l'abri et/ou d'obtenir de l'argent.

Plusieurs témoignages au sein des *groupes focus* relatent des histoires similaires. Les femmes interrogées disent toutes avoir connaissance de parents qui cherchent à marier leurs filles dès 13-14 ans pour tenter de leur assurer un avenir meilleur. D'autres mettent en avant le critère économique en expliquant connaître des familles cherchant des hommes riches pour leurs filles. Sur le plan sanitaire ces stratégies ne sont pas sans risque pour les jeunes épouses. En cas de grossesse rapide, leur morphologie n'étant pas encore suffisamment développée leur santé est menacée.

MARIAGES « TEMPORAIRES » PARMIS LES JEUNES FILLES REFUGIEES

Derrière ces mariages peuvent se cacher des situations d'exploitation sexuelle encouragées par des intermédiaires qui profitent de la vulnérabilité des familles pour les inciter à marier leur fille sans trop poser de questions sur le mari. Ces mariages représentent un véritable marché comme en atteste la création d'une page Facebook intitulée : « femmes syriennes à marier »¹⁸.

Ces mariages sont en réalité des mariages dits « temporaires ». Afin de ne pas avoir de relations sexuelles hors mariage, chez certains musulmans la possibilité de prendre une épouse pour une durée très limitée (parfois 24 h) est autorisée. Au bout de quelques jours ou semaines ces jeunes filles sont répudiées par leur mari. En fonction des familles elles peuvent être à nouveau accueillies par leurs parents ou rejetées en raison de la « honte » qui entoure leur situation de femmes répudiées. Lorsque suite au mariage elles ont été amenées à l'étranger, notamment dans les pays du Golf, le fait d'être abandonnées les condamne *de facto* à se prostituer sur place pour gagner leur vie¹⁹.

La recherche a montré que la dot versée à la famille est l'une des raisons qui pousse des parents, dès leur arrivée au Liban, à vouloir marier leur fille. En effet, les familles pauvres ou

¹⁷ Tout ce qui concerne le statut personnel est régi par la religion de la personne. Le Liban compte officiellement 18 confessions.

¹⁸ <http://www.dailystar.com.lb/News/Lebanon-News/2014/May-22/257377-facebook-page-promoting-syrian-refugee-brides-blocked.ashx#axzz3DN2fGIgy>

¹⁹ Suite aux plaintes de plusieurs associations dont Caritas Liban, elle a été bloquée par l'opérateur. <http://levant.tv/blog-posts/syrian-crisis-temporary-marriages-and-sexual-exploitation-by-sara-yasmin-anwar/>

celles qui ont tout abandonné pour cause de départ précipité ont contracté des dettes pour pouvoir passer la frontière. Elles n'ont donc souvent pas ou peu d'autres alternatives que de marier leurs filles pour échapper aux usuriers.

Les difficultés économiques rencontrées par les familles réfugiées (notamment en dehors des camps) au Liban ou en Turquie en raison du coût de la vie, du prix du loyer²⁰ ont banalisé des pratiques qui s'apparentent à de la prostitution infantile. L'association libanaise ABAAD²¹, mentionne l'existence d'une agence au Nord du Liban (Tripoli) où des hommes viennent de toute la région pour choisir une épouse²². Des phénomènes similaires ont été rapportés en Jordanie aux abords du camp de Zaatari faisant office de marché aux « épouses temporaires »²³. Ces jeunes filles mineures, sous couvert de mariages temporaires à répétition, sont contraintes de se prostituer pour aider leur famille.

PROSTITUTION FORCEE

En 2013, le département de lutte anti-traite libanais a identifié 27 cas de personnes victimes de traite des êtres humains. En mai 2014, leur nombre était déjà de 22. La majorité des cas concernait des jeunes filles syriennes vendues en Syrie par leur mari ou leurs parents. D'après l'entretien avec le Colonel Asmar, responsable de l'Unité libanaise anti-traite des êtres humains au sein des forces de sécurité intérieure, plusieurs *scenarii* existent :

- des maris syriens vendent leur épouse à des Libanais installés au Liban avec la promesse d'un travail décent. Mais une fois au Liban, elles sont forcées à travailler dans des bars ou contraintes de se prostituer par un Libanais et/ou Syrien,
- des familles syriennes pauvres décident pour marier leur fille de passer par un intermédiaire libanais qui amène alors la fille au Liban. Une fois sur place il la revend ou l'oblige à se prostituer.

Afin de mieux cerner le fonctionnement du recrutement, cette question a été abordée lors d'un *groupe focus*. Les participantes ont insisté sur le fait que la famille est rarement au courant du devenir de leur fille. Si elle la marie avec un étranger, c'est pour tenter de lui offrir un avenir meilleur. D'après elles, ces recrutements se fondent en majorité sur la tromperie.

²⁰ http://www.radikal.com.tr/turkiye/suriyeli_kuma_ticaret_i_kira_veremiyorsan_kizini_ver-1172732

²¹ "One family reported that there was an office in Tripoli that helped facilitate the marriages of Syrian girls and women to foreign men. Although they had never seen the office, it was said that after arriving in Lebanon, a foreign man would come to this office where he would be presented with several Syrian girls and women from which he could choose a bride. Once he had made his choice and the arrangements were made, he would travel back to his home country with his bride"

²² Dans le cadre de l'étude *Running out of Time*, Harvard FXB Center, Janvier 2014, USA

²³ "Marriages of shame, child marriages among Syrian refugees have turned into a lucrative business" In Now, Ana Maria Luca, 15/11/2013.

Une étude²⁴ réalisée par l'Université d'Harvard, en janvier 2014, signale le démantèlement par les forces de police d'un réseau de prostitution aux abords des camps de réfugiés installés dans la plaine de la Bekaa (Liban). A des horaires bien précis, des jeunes filles syriennes abordaient des hommes libanais en leur demandant s'ils avaient besoin de quelque chose. Ce type de pratique semble relativement répandu autour des camps. Des numéros de téléphone pour obtenir des relations sexuelles tarifées sont en circulation rendant cette activité plus difficile à détecter. D'après les ONG interrogées certaines de ces jeunes filles seraient mineures.

Bien qu'il soit difficile de déterminer le rôle de la famille ou du mari dans ces situations de prostitution forcée, le nombre de cas recensés par le département de lutte anti-traite des êtres humains libanais paraît bien en deçà de la réalité. La faiblesse des signalements par les acteurs locaux (ONG comprises) semble en être la principale raison.

En Turquie, de nombreux incidents liés à la traite à des fins d'exploitation sexuelle concernant les réfugiés syriens ont été rapportés par les médias turcs (T24, 2014; Milliyet, 2014) et les médias internationaux. Parmi la trentaine d'entretiens réalisés dans le quartier de Tarlabaşı à Istanbul, plusieurs cas ont été signalés. L'un des plus précis concernait un couple qui depuis trois semaines avait perdu leur fille de 17 ans. Cette dernière travaillait au noir dans une usine de textile et aurait été victime d'un réseau de traite qui l'aurait emmenée dans une autre ville de Turquie. Malgré des recherches, ses parents n'ont pas réussi à la retrouver. La famille n'étant pas enregistrée en Turquie et le père travaillant illégalement, contacter les autorités de police turques pour leur signaler le cas de leur fille, leur semblait trop risqué.

« SURVIVAL SEX »

Que ce soit au Liban, en Arménie, en Turquie ou en France, plusieurs cas de personnes contraintes d'avoir des relations sexuelles pour des raisons économiques ont été recensés pendant l'étude. Une des personnes (réfugiée arménienne de Syrie) interviewée pour l'étude en Arménie a expliqué avoir été victime de harcèlement sexuel de la part de son patron. Son refus de céder à ses avances a, d'après elle, entraîné son licenciement et l'absence de versement de la rémunération due. Elle a expliqué que ce type d'avances de la part des employeurs était fréquent.

L'étude sur l'exploitation sexuelle des jeunes femmes réfugiées syriennes en Turquie ne résidant pas dans des camps de réfugiés (Mazlumder, 2014) vient confirmer ce point. La recherche souligne qu'en raison de la discrimination sociale et culturelle subie par les femmes réfugiées, il leur est difficile de s'opposer aux formes très répandues de harcèlement sexuel dont elles font l'objet.

²⁴ Running out of Time, Harvard FXB Center, Janvier 2014, USA.

Par ailleurs, au Liban dans la plaine de la Bekaa, l'étude d'Harvard mentionne plusieurs histoires de femmes syriennes qui, pour obtenir une tente sur un camp ou des bons de nourriture, ont des relations sexuelles avec le responsable du camp, des employés des ONG, etc.



Si cette recherche ne permet pas de quantifier le nombre de personnes victimes de ces différentes formes d'exploitation sexuelle, l'UNHCR²⁵ a estimé à 10% le nombre de femmes syriennes réfugiées ayant subi des violences sexuelles ou physiques ; ce qui représente plus de 100 000 personnes. Si avant le conflit, les problématiques de mariage précoce, de mariage forcé, de prostitution forcée existaient en Syrie, les situations de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent les femmes réfugiées ont entraîné un développement sans précédent de l'exploitation sexuelle qui s'est mue, notamment à travers les différents types de « mariages » décrits, en une véritable industrie.

²⁵ 2013 Syria regional response plan, United Nation, 2013.

ENFANTS EXPLOITES

Les situations d'enfants exploités recensées lors de la recherche correspondent à différents profils :

- les enfants ou adolescents qui aident leur famille réfugiée installée dans le pays,
- les enfants mandatés par leur famille pour partir à l'étranger afin d'envoyer régulièrement de l'argent,
- les enfants ou adolescents qui ont perdu leurs parents et qui sont en situation de rue.

Cette diversité de parcours semble présente quelles que soient les formes d'exploitation que subissent les enfants : mendicité, vente de petits objets, travail dans la construction, serveur, atelier de couture, etc. Elle ne préjuge pas nécessairement de la vulnérabilité psychologique des enfants ou de la dangerosité des activités pratiquées. Cependant, en terme d'accompagnement social le rapport à la famille est un élément essentiel.

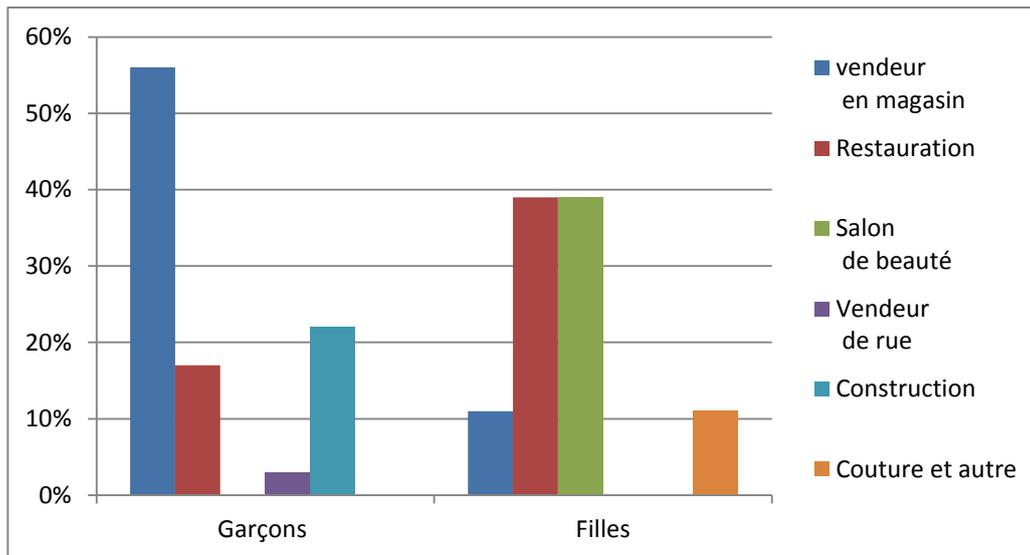
ENFANTS MANDATES POUR AIDER LEUR FAMILLE

Le Centre des Migrants de Caritas Liban a mené une étude²⁶ en 2012 sur 1957 enfants réfugiés irakiens installés au Liban. Tous vivaient avec leur famille. Ceux contraints de travailler représentaient une fourchette allant de 4,8% à 8,9 % de cet échantillon. Avec l'arrivée de nouvelles familles et la dégradation de la situation économique il est probable que cette proportion ait augmenté.

Les enfants contraints de travailler recensés dans le cadre de l'étude ont entre 11 et 17 ans. 92% d'entre eux ne travaillaient pas en Irak. 59 % ont terminé au moins l'école primaire. Il n'y a donc pas une nécessaire corrélation entre le niveau social au pays et le fait que les enfants doivent travailler. Le facteur déterminant est ailleurs. Il serait lié à l'incapacité des parents de travailler au Liban. D'après l'étude, dans 44 % des cas les enfants ont expliqué que leurs parents n'étaient pas en mesure de travailler en raison d'une maladie ou d'un handicap.

Les situations de travail concernent aussi bien les garçons que les filles. Quelque soit leur travail, plus les enfants sont jeunes moins ils sont rémunérés. La répartition par activité est la suivante :

²⁶ An insight into Child Labor among Iraqi refugees in Lebanon. CLMC, Beyrouth, 2012.



Source p.39 *An insight into Child Labor among Iraqi refugees in Lebanon*. CLMC, Beyrouth, 2012.

Ces situations d'exploitation économique des enfants ont pour conséquences :

- des problèmes de santé dont 54% des garçons de l'échantillon se plaignent et 46% des filles,
- des risques de déscolarisation, un tiers des enfants ont dû renoncer à l'école.

Concernant ce dernier point, en dehors des phénomènes d'exploitation, la situation, en raison de l'afflux de réfugiés, est de plus en plus critique. Pour la rentrée 2014-2015, le ministère de l'Éducation et de l'Éducation Supérieure libanais ne pourra assurer que 75 000 places dans les écoles pour les enfants réfugiés (le matin uniquement). Le nombre d'enfants qui pourront assister aux cours l'après-midi n'a pas encore été communiqué par le Ministère de l'Éducation et de l'Éducation Supérieure. Or, le nombre d'enfants réfugiés en âge d'être scolarisés est estimé par l'UNHCR à 425 000.

La recherche de terrain menée en Turquie dans le quartier Tarlabaşı et ses environs (Istanbul), a montré que le travail des enfants constitue la forme la plus commune d'exploitation des enfants syriens. La plupart d'entre eux travaillent dans des fabriques de textiles ou vendent de la nourriture dans les rues. Les interviews ont montré que ce sont surtout les plus jeunes enfants qui travaillent tandis que les plus âgés vont à l'école. Dans la plupart des cas, l'enfant qui travaille joue un rôle de soutien de famille, soit parce que le père a été blessé ou parce qu'il n'y a pas d'hommes adultes présents. Certains enfants interrogés ont indiqué qu'à la fin de leur journée de travail, sur le chemin du retour, ils se font racketter et sont régulièrement battus par des jeunes du quartier. Les enfants kurdes syriens et irakiens expliquent que pour éviter ces agressions ils nouent des relations avec les enfants kurdes turques du quartier ce qui leur offre une protection. Certains enfants ont aussi déclaré travailler dans des ateliers tenus par des réfugiés syriens. Ils sont cependant

confrontés aux mêmes formes d'exploitation que celles pratiquées dans les ateliers appartenant à des Turcs.

Derrière ces situations d'exploitation économique se cachent parfois d'autres formes d'exploitation. Plusieurs enquêtes²⁷ journalistiques ont recueilli des témoignages d'enfants se plaignant de mauvais traitement et d'abus sexuels de la part de leurs employeurs.

Lors de la recherche de terrain menée en Turquie, trois familles ont indiqué avoir été témoins d'exploitation sexuelle d'enfants syriens dans des parcs et autres lieux publics autour de Tarlabası (quartier d'Istanbul). Elles n'ont pas donné d'information sur la présence ou non de trafiquants, ni sur les rémunérations perçues par ces enfants. Des témoins locaux ont confirmé la présence régulière d'enfants syriens exploités sexuellement à Tarlabası.

ENFANTS DES RUES

Seul un très faible nombre d'informations est disponible concernant les enfants réfugiés travaillant dans les rues de grandes villes de la région et même au-delà. Cependant, la nature de leurs activités les expose davantage aux mauvais traitements et à un degré d'exploitation plus élevé. L'étude de l'UNHCR²⁸ sur les pratiques des organisations humanitaires travaillant auprès des réfugiés syriens au Liban publiée en mai 2015 fournit quelques données précises sur ce phénomène. Cette étude est basée sur des informations provenant de l'UNHCR et des organisations partenaires.

"Le nombre exact d'enfants des rues au Liban est difficile à évaluer. Une étude réalisée en février 2015 par l'Organisation internationale du Travail, l'UNICEF et Save the Children (SCI), sous le patronage de la ministre du Travail indique qu'au moins 1500 enfants au Liban, dont près des trois quarts d'entre eux sont syriens, ont des activités de mendicité ou travaillent comme vendeurs de rue. La plupart des enfants des rues sont des garçons et la moitié ont moins de 12 ans. Les plus jeunes ont 2 ans. La plupart vivent avec leurs parents et proviennent de familles pauvres qui se sont résignées à les envoyer travailler dans les rues pour aider le reste de la famille à manger, payer le loyer, etc. L'étude de l'UNICEF, de l'Organisation internationale du travail et de Save the Children indique que ces enfants sont concentrés dans certains quartiers de Beyrouth (la Corniche, el Mazraa, Gemmayzé). Certaines sont amenées tous les jours de Tripoli à Beyrouth. Sur les 77 enfants interrogés par l'ONG International Relief Committee en janvier et février 2015, 28% ont déclaré travailler plus de 11 heures par jour et 14% ont déclaré travailler sept jours sur sept. Dans la rue ils vendent des chewing-gums, du papier de soie, des fleurs, etc. D'autres sont cireurs de chaussures ou font la manche. Leur revenu dépend du type d'activité pratiquée. Les cireurs

²⁷ Exploitation et abus, le difficile quotidien des enfants syriens réfugiés au Liban, In Le monde du 24/09/2013

²⁸ "Lebanon inter-agency update Street Children", UNHCR (Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies), May 2015, Beirut.

de chaussures, par exemple, gagnent en moyenne 23 \$ par jour, les mendiants entre 8 et 25 \$ par jour, les vendeurs de chewing-gum entre 10-20 \$ par jour. Les enfants qui travaillent la nuit et les enfants plus jeunes gagnent généralement davantage. Beaucoup d'enfants des rues assistés par l'ONG International Relief Committee ont expliqué que leurs revenus sont principalement utilisés par leurs parents pour payer le loyer. Ces enfants sont parmi les plus vulnérables et sont particulièrement exposés aux violences. Les risques d'exploitation sexuelle sont élevés. Ils font l'objet d'harcèlements réguliers par des passants et sont en rivalité avec les autres enfants des rues. Le risque d'abandon de la part de leurs parents est élevé. Ces enfants vivent dans la peur constante d'être arrêtés par la police, d'être condamnés à une amende ou d'être enfermés."

Au cours de la mission au Liban nous avons pu constater que la protection de ces mineurs est en réalité très limitée. Lors de violences, ils sont amenés par la police dans les quelques foyers existants. La faiblesse du taux d'encadrement et le peu de moyens de ces établissements (financés essentiellement par des fondations privées) font que la plupart des enfants qui y sont placés fuguent quelque temps après.

ENFANTS EXPLOITES DANS LES TRAVAUX AGRICOLES



Lors de la mission au Liban nous avons été amenés à visiter des camps de réfugiés. Sur la route des camions transportaient des enfants contraints d'effectuer des travaux agricoles pour une somme d'environ 4\$ par journée. Ces informations très empiriques sont étayées par plusieurs études²⁹. Elles indiquent que de nombreux enfants sont utilisés dans la plaine de la Bekaa pour le ramassage des pommes de terre, leur conditionnement et la préparation de la terre en y ôtant les pierres. Dans la région de Tripoli (nord du Liban), les enfants travaillent dans les cultures maraîchères et fruitières. Ils sont régulièrement victimes de mauvais traitement de la part des propriétaires qui n'hésitent pas à les battre en cas de faibles rendements.

²⁹ Notamment Running out of Time, Harvard FXB Center, Janvier 2014, USA.

Au cours des entretiens effectués avec des réfugiés installés dans 2 camps de la plaine de la Bekaa, les familles installées dans des tentes nous ont expliqué qu'elles doivent payer pour leur emplacement. Afin d'acquitter leur loyer, l'électricité et les dépenses quotidiennes elles sont contraintes de travailler et/ou de mettre leurs enfants au travail.

Pour mieux comprendre le fonctionnement de cette exploitation quasi-institutionnalisée, il est nécessaire de revenir sur le fonctionnement et l'apparition de ces « camps informels » sur tout le territoire libanais où s'amasse la majorité des réfugiés.

Chawich syrien et propriétaire libanais

Le *chawich* est une personne d'origine syrienne qui, parfois, était présente au Liban avant la crise syrienne. Il possède une forme d'autorité morale auprès des habitants de son village. Il joue aussi le rôle d'interlocuteur des personnes extérieures au camp, employés de l'UNHCR, ONG, employeurs libanais, etc. Avec l'afflux de réfugiés syriens, les *chawich* ont loué à des propriétaires libanais des champs pour permettre l'installation de tentes ce qui est moins cher que de devoir louer un appartement. Au début de la crise, la location d'un champ était aux alentours de 200\$. En raison de l'afflux dont le pic (juin 2014)³⁰ était de 2.500 nouveaux réfugiés par jour selon le HCR les prix ont augmenté. Pour une famille réfugiée la location d'une tente coûte par an entre 400 et 600 \$ soit environ 40 \$ par mois. Les camps visités possédaient environ 80 tentes. Pour l'électricité, une taxe est prélevée d'environ 10 \$ par mois, etc. Sur l'un des camps visités les familles composées majoritairement de femmes seules avec enfants nous expliquaient que leurs dépenses mensuelles liées à leur installation sur le camp étaient comprises entre 50 et 70 \$. Afin d'y faire face elles n'avaient pas d'autres choix que de travailler elles-mêmes et/ou d'envoyer leurs enfants au travail. Pour trouver un patron elles s'adressent alors au *chawich* qui négocie directement avec le propriétaire ou des employeurs libanais la rémunération. Les salaires des personnes et des enfants sont ensuite directement versés au *chawich*. A charge pour lui de retenir les sommes dues pour pouvoir rester sur le camp.

³⁰ Depuis l'été 2014 ce nombre a diminué et la baisse devrait se poursuivre puisque le gouvernement a annoncé que les frontières seraient fermées pour les réfugiés : <http://www.lorientlejour.com/article/892156/le-liban-sur-le-point-de-fermer-ses-frontieres-aux-nouveaux-refugies-syriens.html>



RISQUE D'ENROLEMENT D'ADOLESCENTS

Les camps qui se trouvent à la frontière syrienne servent parfois de base arrière aux combattants ayant installé leur famille. Des phénomènes similaires existent avec le Kurdistan irakien. Certains combattants blessés y restent plusieurs semaines en convalescence. Cette proximité entre les combattants et les familles accroît les dangers de recrutement des adolescents par les groupes armés. Bien que peu de travaux se soient intéressés à cet aspect précis, l'enrôlement d'enfants y compris réfugiés fait partie de la stratégie de la majorité des milices comme l'a rappelé récemment une étude³¹ de Human Right Watch.

³¹ "Maybe We Live and Maybe We Die" Recruitment and Use of Children by Armed Groups in Syria, juin 2014, New-York.



APPARTENANCE A UNE MINORITE REJETEE PAR L'ENSEMBLE DES BELLIGERANTS

Les récents conflits prennent la physionomie de guerres civiles. Ils opposent les habitants d'un même pays sur des bases ethniques et confessionnelles. Cette configuration expose particulièrement les personnes qui appartiennent à certaines minorités qui jusque-là avaient leur place dans la société. Du jour au lendemain, elles peuvent se retrouver pourchassées par une partie ou l'ensemble des belligérants, obligées alors de tout quitter pour échapper à un génocide à leur encontre. Les conditions de départ précipité et les tensions avec le reste de la population dont une partie est réfugiée, les rendent particulièrement vulnérables à l'exploitation où qu'ils aillent.

CHRETIENS ET YEZIDIS D'IRAK

Début août 2014, suite à la prise de Mossoul et de Caracoche par l'Etat islamique environ 200 000 chrétiens et Yézidis durent quitter de manière précipitée (en une nuit parfois) leur maison, abandonnant l'ensemble de leurs biens. Dans un premier temps, ils n'eurent pas d'autre choix que de se réfugier au Kurdistan irakien. En raison du coût de la vie très élevé et du risque pour les jeunes d'être enrôlés de force au sein des Peshmergas (combattants

kurdes) ce pays fut considéré comme une zone de transit, alors que les personnes espéraient partir au plus vite, vers la Turquie notamment. D'après les entretiens, la Turquie, dans la région, est considérée comme un pays sûr et accessible (la carte d'identité est suffisante pour passer la frontière), où le coût de la vie est moindre. Une fois sur place cependant, les prix pratiqués pour les loyers peuvent amener à des formes d'exploitation économique. Certains hommes sont alors contraints de travailler pour leur propriétaire gratuitement afin de rembourser leurs dettes. L'arrivée de ces migrants étant encore très récente, l'étude n'a pas pu recenser d'autres formes d'exploitation. Il convient cependant d'observer une grande vigilance car l'absence de diaspora en Turquie pour la majorité de ces familles et les préjugés à l'encontre de ces minorités (notamment les Yézidis) les rendent potentiellement très vulnérables.

LES DOMS

Présents dans de nombreux pays du Moyen Orient, les Doms ont une ethnogenèse similaire aux Roms dans les Balkans. Ils n'ont pas une religion spécifique, la majorité utilise une langue (le domari) parlée uniquement par leur groupe. Ils concentrent de nombreux stéréotypes au sein des populations majoritaires et sont identifiés comme pratiquant des activités de commerce ou à la marge : musique, danse, mendicité, vente de fleurs, etc.

A Istanbul, le nombre croissant des personnes qui mendient (adultes et enfants) est régulièrement pointé par les médias locaux. L'étude de terrain menée par Caritas Turquie démontre que si la mendicité est surtout pratiquée par les enfants, elle implique généralement l'ensemble de la famille. On estime à environ 10.000 le nombre de Syriens et de sans-abri qui mendient en Turquie (Yeni Şafak, 2014). Si parmi les réfugiés certains acceptent d'aller dans des camps, d'autres, comme l'affirme le gouverneur d'Istanbul, refuseraient systématiquement (Reuters, 2014; Yeni Safak, 2014). Des hommes politiques turcs et des représentants des milieux d'affaires syriens ont demandé, à maintes reprises, aux autorités de placer de force tous ces mendiants dans des camps, donnant « mauvaise réputation » aux Syriens. Pour beaucoup de Syriens la plupart d'entre eux seraient des Roms (Doms) qui mendiaient déjà en Syrie. Comme l'illustre ces considérations, la question de la mendicité n'est jamais traitée sous l'angle de l'exploitation et de la vulnérabilité mais uniquement en terme d'image et d'ordre public.

Dès les prémises du conflit syrien, en mars 2011, des familles doms de Syrie se sont réfugiées au Liban ou en Turquie, évitant la plupart du temps les camps de réfugiés. A Istanbul, notamment, les Doms bien que leur nombre soit limité, sont devenus très visibles, en raison de leur activité de mendicité familiale et infantile. Les travaux concernant les situations d'exploitation au sein des réfugiés appartenant à ce groupe sont encore trop

limités pour en tirer des enseignements. Une étude³² effectuée en 2010 par Terre des hommes sur la situation des enfants doms au Liban mettaient en avant différentes situations d'exploitation dues essentiellement aux situations de pauvreté rencontrées par certaines familles. De nombreux garçons étaient déscolarisés et allaient mendier ou travaillaient dans la rue quotidiennement pour aider leur famille.



Quant aux filles, le risque d'exploitation sexuelle semblait particulièrement élevé en raison de leur réputation de danseuse, leur permettant d'être facilement engagées dans des bars et des restaurants pour distraire les clients. L'étude documente d'ailleurs plusieurs cas d'exploitation sexuelle de jeunes filles doms mineures.

EXPLOITATION ECONOMIQUE

VULNERABILITE EN RAISON DES BARRIERES ADMINISTRATIVES POUR L'ACCES AU TRAVAIL LEGAL

Dans l'ensemble des pays où s'installent les réfugiés le risque d'exploitation économique est présent. La principale cause provient de l'impossibilité pour ces personnes d'obtenir un permis de travail dans leur nouveau pays. Si l'on prend le cas du Liban, il existe un accord bilatéral avec la Syrie qui permet aux ressortissants des 2 pays de travailler légalement pendant 6 mois. Une fois cette période échuë, les Syriens sont tenus de renouveler leur permis de résidence ou de faire une demande de permis de travail. Selon les statistiques de

³² The dom people and their children in Lebanon, Terre des hommes, 2010

l'OIT³³, en 2011, 390 nouveaux permis de travail ont été accordés et 571 renouvelés. Cette statistique rapportée au nombre de réfugiés (estimé au total à 2 500 000 par l'UNHCR bien qu'une partie ne soit pas enregistrée) indique que la grande majorité de réfugiés, auxquels il faut ajouter ceux d'autres nationalités, ne bénéficient d'aucune protection liée à un contrat ou autre. En Turquie, dans les Balkans ou en Europe de l'Ouest les réfugiés ne sont pas autorisés à travailler. Ces barrières à l'emploi ouvrent un cadre réglementaire propice à l'exploitation économique dans la très grande majorité des pays accueillant des réfugiés.

En Turquie, dans la plupart des entretiens effectués l'exploitation économique est mentionnée. Les réfugiés ne reçoivent qu'une partie de leur salaire ou ne sont jamais payés. N'étant pas déclarés, ils n'osent se plaindre aux autorités. Pourtant, juridiquement, la législation turque leur permettrait de porter plainte contre leur employeur. Ces situations sont révélatrices de l'absence quasi-systématique de contrat de travail et du manque d'aide juridique à destination des réfugiés. Pour donner un exemple de l'ampleur de cette exploitation, dans le secteur du textile, le salaire horaire pour les réfugiés est en moyenne de 0,42 \$ US, alors que le taux horaire d'un employé turc du même secteur est de 5,48 US \$ (Today's Zaman, 2014).

CHANTAGE ET TENTATIVE DE RECRUTEMENT POUR D'AUTRES FORMES D'EXPLOITATION

En Arménie, malgré des possibilités de travail légal pour les réfugiés arméniens de Syrie, la recherche a permis de mieux cerner les risques autour de l'exploitation économique. Sur les 31 personnes interviewées, 26 ont expliqué avoir été licenciées après plusieurs mois de travail sans avoir été payées. Les raisons à l'origine de ces licenciements cachent, comme l'ont révélé les entretiens, des tentatives d'exploitation sexuelle ou de recrutement pour transporter de la drogue. Une jeune femme explique qu'elle s'est fait licencier sur le champ après avoir refusé les avances de son employeur. Un homme travaillant en cuisine a été approché par des employés. Ces derniers lui ont proposé de consommer de la drogue avec eux et de participer à la vente. Après avoir refusé, il s'est fait licencier.

Toujours parmi les réfugiés arméniens de Syrie en Arménie, des cas de servitude pour dettes ont aussi été signalés. Au cours d'un entretien, un réfugié a expliqué qu'après l'augmentation brutale de son loyer, il fut dans l'impossibilité de le payer. Le propriétaire lui a donc proposé un travail dans la construction afin qu'il puisse rembourser ses dettes. Il fut payé 5\$ pour 11 heures de travail par jour.

³³ Assessment of the impact of Syrians Refugees in Lebanon and their employment profiles, ILO, 2011 (OIT : Organisation Internationale du Travail)

AGENCES DE RECRUTEMENT

Les réfugiés syriens d'origine arménienne ayant fui en Arménie rencontrent de nombreuses difficultés pour faire face aux coûts de la vie. Le taux de chômage est en constante augmentation (17,8 % officiellement pour le premier trimestre 2014) beaucoup préfèrent se réorienter alors vers d'autres pays comme la Turquie ou les Emirats pour des raisons de langue (ils parlent tous l'arabe et parfois turc) et d'opportunité professionnelle. Entre 2008 et 2011 près de 30 000 personnes ont quitté l'Arménie. Selon les informations du Département américain beaucoup de femmes ont alors été exploitées sexuellement en Turquie et dans les Emirats arabes. De même, des cas d'exploitation par le travail dans ces Etats sont mentionnés. Ces informations sont difficiles à vérifier car, en l'absence de relations diplomatiques entre la Turquie et l'Arménie, il n'existe pas de coopération policière ou judiciaire. Seule une association arménienne qui coopère régulièrement avec une association turque a pu confirmer l'exploitation sexuelle de femmes. Les méthodes de recrutement pour ces hommes et ces femmes passent par des annonces de travail bien payées, relayées par des agences locales tenues par des groupes criminels. Une fois arrivés sur place (Turquie ou Emirats) les hommes se retrouvent contraints de travailler 12 heures par jour, pour un salaire dérisoire. Quant aux femmes elles sont conduites dans des lieux de prostitution ³⁴.

POURSUITE DU PARCOURS VERS L'EUROPE ET DETTES

Depuis le début de la crise syrienne en mars 2011, les Balkans ont connu une forte augmentation du nombre de migrants en provenance du Moyen-Orient. Pour les réfugiés et les migrants économiques d'Afrique, d'Asie et du Moyen-Orient, la route des Balkans a fait son apparition à partir de 2008 notamment en raison des risques encourus lors de la traversée par la mer. Cette année, la Serbie (à la frontière extérieure de l'Union européenne) a reçu 51 demandes d'asile. En 2011, ce nombre s'élevait à 3.000. La plupart des pays des Balkans sont peu préparés à cet afflux et n'ont pas les infrastructures nécessaires pour l'accueil de ces personnes. Très peu d'associations de soutien aux migrants existent. Leur accréditation officielle nécessaire pour travailler directement auprès des centres de réfugiés reste rarissime. Ce constat explique le peu d'informations sur la situation de ces réfugiés et l'absence de cas signalés de traite des êtres humains. Face à ces lacunes, dans le cadre de cette recherche, 21 entretiens auprès de réfugiés provenant de pays en conflits ont été menés en Bulgarie (membre de l'Union Européenne depuis 2007). Ces personnes étaient accueillies dans des centres d'hébergement de Caritas et de la Croix Rouge. De plus, 10

³⁴ <http://hetq.am/eng/news/10960/armenian-turkish-cooperation-the-trafficking-of-armenian-women-to-antalya.html>

entretiens ont été conduits auprès des principales organisations et ministères en charge de cette question.

RISQUE D'EXPLOITATION ECONOMIQUE EN RAISON DES BARRIERES ADMINISTRATIVES

En 2014, environ 8.200 demandeurs d'asile se trouvaient sur le territoire bulgare, la moitié d'entre eux était hébergée dans sept centres. L'autre moitié devait se débrouiller seule pour se loger. Au sein des 7 centres pour les demandeurs d'asile, l'Etat bulgare n'assure que le logement et les sanitaires. Il ne prend pas en charge les frais de nourriture. Les demandeurs d'asile reçoivent une aide très limitée inférieure à 2 € par jour et par personne. Pour ces raisons, en Bulgarie, le risque d'exploitation économique est élevé. Sur les 21 entretiens réalisés, cinq personnes se sont plaintes d'être obligées de travailler du matin au soir dans le secteur de l'agriculture pour une rémunération extrêmement faible. Les demandeurs d'asile n'ont pas droit à un permis de travail, ils ne peuvent donc pas être employés légalement durant la première année de la demande d'asile. Au bout d'un an, ils sont autorisés à s'inscrire au « bureau de travail » en tant que chômeurs. La procédure pour l'obtention d'un permis de travail doit être effectuée par l'employeur. A charge pour lui de soumettre à la Direction du travail auprès de l'Agence pour l'emploi une série de documents sur le demandeur d'asile qu'il souhaite employer : niveau d'étude, diplômes traduits et légalisés, qualifications professionnelles, etc. Lorsqu'un permis de travail est accordé, à la fin du contrat il expire automatiquement. Ce fonctionnement extrêmement lourd et le coût qu'il génère pour l'employeur contribue à encourager le travail illégal et les risques d'exploitation par le travail.

LES ENFANTS PARMIS LES GROUPES LES PLUS A RISQUE

En tant que membre de l'Union Européenne et en raison de sa situation géographique, la Bulgarie est devenue un pays de transit sur la route des migrations vers l'Europe de l'Ouest. La plupart des réfugiés interrogés dans le cadre de la recherche sont passés par la Turquie. Ils disent être rentrés en contact avec un passeur à Istanbul qui les a faits passer en Bulgarie contre la somme de 400 euros par personne. Parmi les récents demandeurs d'asile on trouve en majorité des familles nombreuses (plus de 3 enfants) de nationalité syrienne et beaucoup de femmes enceintes. Lors des entretiens sur 5 familles interrogées, 2 ont indiqué qu'elles comptaient sur leurs enfants pour ramener de l'argent. Leur travail consistait à travailler comme petits vendeurs de rues.

Parallèlement à ce phénomène, les enfants non accompagnés demandeurs d'asile en Bulgarie ont connu une augmentation record. Ils sont passés de 190 à plus de 850 en un an (2013-2014). La plupart d'entre eux provient d'Afghanistan (70%) et de Syrie (23%). Les entretiens menés auprès de ce public indiquent que ces enfants ont été mandatés par leur

famille pour envoyer de l'argent au pays. Cette situation s'apparente à une forme d'exploitation familiale. En 2014, 10% (85 enfants) des mineurs non accompagnés ayant déposé une demande d'asile ont disparu.

ENDETTEMENT ET RISQUE DE TRAFIC

Pour venir dans les Balkans la majorité des personnes sont passées par la Turquie et/ou la Grèce. Leur condition de vie dans ces pays et les activités auxquelles elles ont dû se livrer pour financer leur passage sont, à l'heure actuelle, trop peu documentées pour évaluer précisément les risques de traite. Quelques témoignages recueillis pour la recherche et corroborés par d'autres sources³⁵ permettent de connaître les tarifs pour tenter d'entrer dans les Balkans : environ 350 \$ par personne. Par analogie aux risques repérés en Europe de l'Ouest, l'exploitation sexuelle inter-migrants, tout comme l'utilisation de réfugiés pour acheminer de la drogue de Turquie en Europe sont à prendre en considération. D'après les autorités et les associations albanaises, bosniennes et bulgares interrogées pour la recherche, les quelques cas recensés concernent essentiellement de l'exploitation économique et des enfants en situation de mendicité. Ce constat semble parcellaire car au cours des entretiens la plupart des migrants disent avoir contracté des dettes pour leur venue et expliquent qu'ils devront déboursier entre 3000 et 5000 euros pour entrer dans l'espace Schengen. La police albanaise confirme la présence de groupes organisés en charge d'amener ces migrants de la Grèce à l'Albanie afin de leur permettre de passer en Italie. Cependant la nouveauté du phénomène n'a pas permis de mettre à jour le fonctionnement de ces réseaux et les contreparties qu'elles impliquent pour les migrants.

En France, d'après les entretiens réalisés avec l'association Revivre qui mène un travail de rue et possède une permanence juridique, les arrivées de réfugiés sont relativement restreintes. Elles sont de 2 ordres :

- sous forme de regroupement familial, des Syriens ou des Irakiens installés en France font venir leur famille ou des proches,
- des arrivées en groupe.

Dans le premier cas, quelques situations d'exploitation ont été observées entre parenté éloignée. La plupart du temps, les personnes hébergées doivent s'acquitter d'un loyer et travailler gratuitement pour leur propriétaire. Dans un cas, une femme avec sa fille s'est plainte de pressions exercées sur elles pour l'obtention de services sexuels.

Concernant, les arrivées massives, en région parisienne, en avril 2014 puis en juillet 2014, deux groupes de 200 personnes (probablement des Doms) sont venus à Saint-Ouen. Une partie (97 personnes) a souhaité demander l'asile et fut ensuite répartie dans des CAFDA en France (Centre d'accueil des familles demandeuses d'asile). L'autre partie a été prise en charge par des associations dites musulmanes. Derrière ces organisations semblait se cacher

³⁵ Nevena Borisova, « Bulgarie dans le quotidien des réfugiés syriens » In Babel Café, janvier 2014.

un réseau de passeurs qui devait transporter ces personnes en Allemagne. Aucun élément matériel ne permet de se prononcer sur d'éventuelles formes d'exploitation. D'après les médiateurs les familles semblaient relativement aisées et pourraient être en mesure de payer ces intermédiaires afin de faire une demande d'asile en Allemagne. A noter qu'aucune prise d'empreintes digitales n'a été effectuée par les services de police venus régulièrement (procédure obligatoire dans le cadre des accords de Dublin II).

La nouveauté du phénomène et le coût de la venue en Europe de l'Ouest peuvent expliquer que les phénomènes d'exploitation soient, pour l'instant, relativement limités. D'après les observateurs, seules les familles relativement aisées ou possédant des attaches réussissent à venir. A Calais, des mineurs isolés étrangers d'Irak et de Syrie semblent avoir fait leur apparition, même si des doutes existent encore sur leur nationalité réelle. Ces situations nécessiteront une surveillance accrue dans les prochains mois à venir.

Un travail spécifique avec ces réfugiés semble nécessaire en raison de l'isolement qu'ils subissent dans ces pays.

PARTIE III : POST-CONFLIT ET TRAITE

Les périodes post conflit sont propices à une augmentation rapide du crime organisé pour différentes raisons :

- la période de reconstruction des institutions nécessite souvent plusieurs années, cette absence de cadre juridique et d'institutions fonctionnelles se traduit par une relative impunité pour les auteurs de trafics de toutes sortes y compris la traite des êtres humains,
- beaucoup d'anciens chefs de guerre dont les revenus provenaient du trafic d'armes, des pillages et d'autres taxes arbitraires qu'ils collectaient tentent de se reconvertir dans le crime organisé (trafic de drogues, de cigarettes et traite des êtres humains) afin de compenser les pertes financières liées à la fin de la guerre. Leur influence sur les structures de l'Etat liée à leurs anciennes relations ainsi que l'argent accumulé pendant la guerre servant à corrompre les personnes clés leur offre souvent une forme d'immunité pendant de nombreuses années.

Parallèlement à cette fragilité des structures étatiques propices au développement des structures criminelles, les bouleversements rencontrés par la société engendrent plusieurs facteurs facilitant le recrutement de victimes :

- apparition de populations vulnérables (femmes seules et orphelins)
- dissolution du système de valeurs traditionnelles (absence de confiance entre les personnes notamment suite à des conflits ethniques ou religieux),
- absence d'opportunité économique en raison de l'appauvrissement du pays.

DEVELOPPEMENT DE L'EXPLOITATION SEXUELLE LIEE A LA PRESENCE DE MILITAIRES ET D'INTERNATIONAUX DANS LA PERIODE DE POST-CONFLIT (EXEMPLE : BOSNIE-HERZEGOVINE ET KOSOVO)

Pour illustrer cet aspect revenons sur le cas des Balkans, plus particulièrement de la Bosnie-Herzégovine et du Kosovo où l'arrivée des casques bleus a engendré un développement sans précédent du trafic de femmes. En 2002, lors de la Conférence organisée à Turin par les Nations Unies sur la traite, l'esclavage et le maintien de la paix, fut reconnu que « la période post-conflit et l'arrivée massive de personnel relativement riche pour les opérations de maintien de la paix a conduit à un développement sans précédent de bordels créant une alliance *de facto* entre les employés de la MINUK et le crime organisé. En conclusion

concernant le trafic d'êtres humains, lors d'opérations de maintien de la paix, il faut admettre que les casques bleus font souvent partie du problème »³⁶.

Pour mieux décrire le phénomène revenons sur la chronologie des faits. Le 30 mai 1992, le Conseil de sécurité de l'ONU décréta un embargo sur la Serbie qui dura jusqu'en 1995. De nombreux trafics frontaliers se mirent alors en place avec la Roumanie, la Hongrie, la Macédoine, le Monténégro et l'Albanie pour contourner les restrictions sur l'essence, les cigarettes ainsi que sur toutes sortes de produits quotidiens : vêtements, denrées alimentaires, cosmétiques... Ces échanges clandestins créèrent des mini-réseaux de connaissances à des niveaux très divers entre Roumains, Serbes, Bosniens, Kosovars, Albanais....

En 1992, la guerre en Bosnie-Herzégovine poussa la communauté internationale à intervenir. Cet engagement se matérialisa par l'envoi de casques bleus. Après les accords de paix de Dayton en 1995 cette force internationale compta près de 60 000 hommes avec un retrait progressif sur plus de 10 ans. Cette arrivée massive de militaires avec un pouvoir d'achat très conséquent, à laquelle il faut rajouter les nombreux personnels des organisations internationales et des ONG, donna un véritable coup d'accélérateur au trafic de femmes et d'adolescentes. Quelques cas furent signalés à partir de 1992 mais avant cette date la prostitution dans cette région était extrêmement limitée. Le modèle de circulation des victimes fut semblable à celui utilisé pour les marchandises de contrebande, passant par des types d'organisation très variés. Cela allait du groupe d'individus se connaissant à peine et s'échangeant des filles d'un côté à l'autre de la frontière, à des organisations plus structurées contrôlant l'ensemble de la filière du recruteur au propriétaire d'hôtel en passant par la corruption des douaniers et des policiers locaux et internationaux. Les adolescentes étaient recrutées par des fausses promesses, trompées par des proches ou séduites par leurs exploiters. Elles provenaient de Roumanie, de République de Moldavie, d'Ukraine, de Russie ou de Bulgarie, de Bosnie ou d'Albanie.

En 2000, l'ONU identifia 260 clubs en Bosnie-Herzégovine tandis que les estimations données par les ONG faisaient état d'environ 900 clubs où le nombre d'adolescentes et de femmes variaient de 4 à 25 par établissement³⁷. Le rapport de HRW³⁸ mit en lumière des complicités entre la police locale, fédérale, et les forces de maintien de la paix comme la SFOR. Selon les ONG locales, 50% des clients étaient des internationaux, principalement des

³⁶ Traduction non officielle de *"The combination of the end of hostilities and the arrival of relatively rich peacekeeping operation personnel drove the hasty establishment of brothels and, in turn, founded the links between UNMIK personnel and trafficking syndicates. Within this observation lies the most significant challenge, then, to the peacekeeping operations in regards to trafficking - the fact that peacekeepers are often part of the problem."*

³⁷ Limanowska, Barbara. *Trafficking in Human Beings in Southeastern Europe*. Belgrade: UNICEF, 2002

³⁸ Human Rights Watch World Report, 2001.

soldats de la SFOR qui assuraient au moins 70 % des revenus de ces établissements³⁹. Cette présence quasi-officielle souligna en creux l'impuissance ou l'absence de volonté des forces internationales à lutter contre ce phénomène. Comme l'attestèrent les enquêtes du journaliste américain Victor Malarek⁴⁰, les rares expatriés qui souhaitèrent s'attaquer à ce commerce s'attirèrent les foudres de leur hiérarchie et furent rapidement renvoyés au pays.

En 2000, après les bombardements des forces serbes par l'OTAN, l'arrivée des soldats (50 000 hommes) de la KFOR au Kosovo entraîna un phénomène similaire. Des bordels virent le jour dans toute cette province. Malgré les messages de prévention des organisations internationales, la quasi-absence de poursuites des soldats sous mandat international ne permit pas d'enrayer ce phénomène. Pourtant, au vu de ce qui s'était passé en Bosnie, l'essor de ce trafic était plus que prévisible. Lutter contre ne constitua pas une véritable priorité de la communauté internationale, comme le déplorait à l'époque Amnesty international⁴¹. A l'heure actuelle ce trafic continue. Régulièrement des opérations de polices aboutissent à la découverte de jeunes filles de Moldavie, d'Ukraine ou du Kosovo exploitées sexuellement dans des night-clubs.

En raison de l'implantation géographique des réseaux albanophones, le Kosovo se transforma rapidement en plaque tournante du trafic de femmes vers l'Europe de l'Ouest. Ses bordels furent utilisés comme un point d'étape pour des filles envoyées par la suite en Italie, en Angleterre, en Belgique, aux Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne ou en France. Après plus de 15 ans d'exploitation sexuelle à grande échelle, la traite des êtres humains s'est structurée durablement dans ces pays. Les réseaux se sont internationalisés rendant ce phénomène difficile à combattre et toujours actuel.

POPULATION OUBLIEE ET DEVELOPPEMENT DES RESEAUX INTERNATIONAUX DE TRAITE DES ETRES HUMAINS

Le développement de la traite des êtres humains dans les Balkans est lié à une série d'événements géopolitiques et la complicité passive de la communauté internationale. Quasiment sans risque et très lucratif pendant près de dix ans, ce commerce a prospéré. La lente prise de conscience des polices européennes et la baisse de la présence internationale dans les Balkans finirent par contraindre les trafiquants à changer de stratégie. À partir de 2005, les réseaux serbes, bosniens, kosovars, albanais les plus puissants se désintéressèrent

³⁹ **Sex Trafficking: The Impact of War, Militarism and Globalization in Eastern Europe** By Vesna Nikolic-Ristanovic, Ph.D., Faculty for Social Education and Rehabilitation, Belgrade University, Victimology Society of Serbia, Serbia and Montenegro

⁴⁰ Victor Malarek, *The Natashas, The new Global Sex Trade*, Westwood Creative Artists Ltd, Toronto, 2003.

⁴¹ Voir le rapport d'Amnesty international de 2004 *Serbie et Monténégro (Kosovo) : « Mais alors, on a des droits ? » La traite des femmes et des jeunes filles prostituées de force au Kosovo : protéger leurs droits fondamentaux* ; qui indique que la fréquentation par les personnels civils et militaires des organisations internationales représentaient 80% du chiffre d'affaire de ces établissements. Engager des poursuites contre ces expatriés aurait donc porté un sacré coup à la rentabilité de ce trafic.

de la prostitution de rue au profit d'autres types de trafics jugés plus lucratifs : drogues, cigarettes ou armes. S'agissant de la traite des êtres humains, l'exploitation sexuelle des femmes ne fut pourtant pas abandonnée, mais les formes changèrent. Les lieux fermés furent privilégiés, surtout dans les pays d'Europe de l'Ouest où la prostitution était devenue tolérée ou légale. Des organisations souvent familiales se lancèrent dans l'utilisation d'enfants en Europe de l'Ouest en les obligeant à commettre des vols pour leur compte.

Le clan Hamidovic connu en Italie, en Espagne, en Autriche, en Belgique et en France en est une illustration. En 2010, l'arrestation de 17 personnes dans plusieurs pays d'Europe révéla une organisation familiale exploitant plus d'une centaine d'enfants comme pickpockets dans le métro parisien. Ces mineurs, en majorité des jeunes filles, sont recrutés à travers des mariages dans les camps de réfugiés bosniens en Italie, dans les régions bosniennes de Zenica et de Tuzla ou parmi des familles installées en France parfois avant la guerre. Elles sont contraintes par l'organisation de rapporter chaque jour une somme de 300 euros. Si un nombre aussi important d'enfants a pu et continue d'être recruté cela est dû à la dégradation des conditions de vie en général et à la situation particulière des Roms de Bosnie dans la période post-conflit. En effet, les accords de Dayton de 1995 ont mis en place des mécanismes qui régissent les rapports et la protection sociale des trois principales communautés : serbe, croate et bosniaque (musulmans de Bosnie). Concernant les minorités comme les Roms en l'absence de dispositions spécifiques, ils se retrouvent exclus, en pratique, du système de protection sociale. Très peu d'entre eux accèdent au travail légal et au système de santé. Beaucoup d'enfants ne sont pas enregistrés au moment de leur naissance. Leur absence d'état civil les rend alors particulièrement attractifs pour les réseaux de traite des êtres humains, car il devient impossible pour les autorités étrangères de déterminer leur âge, leurs liens familiaux, etc. Du côté des réfugiés d'ex-Yougoslavie installés de longue date en Europe de l'Ouest, aussi étonnant que cela puisse paraître, des phénomènes similaires existent. En septembre 2011, soit près de vingt ans après l'arrivée des premiers réfugiés, le Conseil de l'Europe, à travers la voix de son commissaire aux droits de l'homme Thomas Hammarberg, rappelait qu'encore 15 000 Roms d'ex-Yougoslavie en Italie étaient considérés comme apatrides et qu'aucune solution de régularisation administrative n'avait été trouvée.

DESTABILISATION DES PAYS VOISINS ET CONSEQUENCE SUR LA TRAITE DES ETRES HUMAINS.

Lors du conflit d'ex-Yougoslavie, certains pays voisins comme l'Albanie, bien que n'ayant pas connu de guerres sur leurs territoires, subirent une déstabilisation dont les effets se font encore sentir à l'heure actuelle. Dès 1997, une vaste arnaque de pyramides financières⁴²

⁴² Il s'agissait d'un montage financier frauduleux basé sur le système de Ponzi. La méthode est la suivante, la rémunération élevée des actionnaires du fonds fonctionne uniquement par les sommes amenées *via* les nouveaux entrants. Lorsque leur nombre n'est plus suffisant la

ruina des milliers de petits épargnants. Ces derniers n'ayant plus confiance dans l'Etat, ils pillèrent les dépôts d'armes au sein des casernes. Ces stocks d'armes servirent à alimenter un vaste trafic avec l'ex-Yougoslavie voisine en pleine période de tension entre Serbes et Albanais du Kosovo. A peine 2 ans après, suite au déploiement des militaires serbes au Kosovo, 400 000 personnes se réfugièrent en Albanie et en Macédoine alimentant là encore les trafics frontaliers et la porosité des frontières. Progressivement, l'Albanie servit de base arrière aux divers trafics permettant de financer l'UCK (armée de libération du Kosovo). Cette période d'instabilité et de violence en Albanie fragilisa durablement les fondations de l'Etat de droit. Elle contribua à l'émigration massive de la population (près d'un million de personnes) et à la marginalisation de familles ayant quitté leur village pour tenter de s'installer en ville. Ces troubles économiques engendrèrent dans un premier temps l'émigration de familles roms en Grèce.

ENFANTS DEPLACES

Au début des années quatre-vingt-dix, de nombreux enfants mendiaient ou travaillaient comme vendeurs de rue en Grèce. A Athènes, près de 300 enfants furent interpellés par la police entre 1993 et 1999 pour mendicité⁴³. Les enfants étaient recrutés directement auprès des familles roms et égyptiennes pour être amenés en Grèce. Les trafiquants demandaient aux parents de payer le voyage et, en échange, leur faisaient miroiter l'envoi régulier de sommes d'argent. D'après des éducateurs de rue albanais ayant travaillé à cette époque, très peu ont reçu l'argent escompté, alors que beaucoup se sont endettés pour couvrir les frais de transport. Comme l'expliquent des responsables d'ONG basées à Thessalonique, une fois sur place, ces enfants devaient nettoyer les pare-brise, vendre des petits objets et surtout mendier. Durant les premières années, la société grecque étant très religieuse, les sommes rapportées furent conséquentes. Au début des années deux mille, ayant compris les profits réalisés par leurs enfants pour le compte des trafiquants, ces familles décidèrent de reprendre le contrôle. Quelques-unes migrèrent en Grèce et s'installèrent dans un modèle économique où la majorité des revenus familiaux provenait des enfants. Jusqu'en 2005, en raison d'un vide juridique sur le travail des mineurs, les autorités grecques restèrent impuissantes face à ces situations. Depuis la crise de 2008, les routes de l'exploitation se sont modifiées et ne touchent pas uniquement les enfants roms et égyptiens.

Le Kosovo, accessible pour les Albanais avec une simple carte d'identité est devenu un nouveau lieu de mendicité. La ville d'Ulcinj à majorité albanaise au Monténégro est aussi touchée par cette exploitation de type familial plus ou moins structuré. Dans ces deux pays, la langue (l'albanais), la monnaie (l'euro) et la présence d'émigrés venant régulièrement dépenser leur argent au pays a rendu cette activité de plus en plus lucrative pour les

supercherie se révèle. Les épargnants se précipitent pour vendre leurs titres. Le fonds s'écroule tandis qu'une partie de la somme a déjà été détournée au profit des initiateurs du montage. La majorité des souscripteurs perdent leurs économies ainsi placées.

⁴³ Unicef et Terre des Hommes. The trafficking of Albanian Children to Greece. 2003.

familles. D'après une récente étude⁴⁴ (2011) 91 enfants provenant d'Albanie furent retrouvés en situation de mendicité au Kosovo. D'autres formes d'exploitation ont aussi été recensées comme le travail des enfants pour la réparation de voitures, la confection de vêtements et de chaussures. Leur exploitation dans des mines a aussi été constatée⁴⁵.

Si, officiellement, très peu d'enfants sont identifiés comme victimes, l'une des causes est la présence d'un cadre juridique inapproprié empêchant la lutte contre l'exploitation familiale⁴⁶. En effet, s'agissant des phénomènes de traite en interne, une étude menée par l'association ARSIS Tirana montre que sur 123 enfants repérés en 2010 comme victimes d'exploitation, près de la moitié était exploitée par leur famille ou leurs proches pour la vente d'objets ou la mendicité. Une dizaine de filles étaient victimes de poly-exploitations : mendicité et exploitation sexuelle. Le reste des situations était constitué principalement par des enfants « travaillant pour leur compte » ou « loués par leur famille ». Le développement récent du tourisme en Albanie, notamment l'été, ne fait qu'amplifier ce phénomène.

La situation des enfants des rues est de plus en plus préoccupante car en constante augmentation. Dans le cadre d'une récente étude, l'UNICEF a comptabilisé au mois de juillet 2014, 2.014 enfants en situation de rue. En octobre de la même année ils étaient 2.527⁴⁷.

MARIAGES PRECOCES

Le développement des mariages précoces accroît les risques d'exploitation d'enfants. Les jeunes filles provenant de familles pauvres (Roms ou non) semblent être de plus en plus contraintes d'accepter des unions très jeunes. Leur famille souhaite leur procurer un mari riche pour leur garantir un avenir meilleur et profiter de la dot.

Dans les zones rurales cette tendance est accentuée. Les familles cherchent à marier leurs filles au sein de la diaspora albanaise installée en Europe de l'Ouest (Allemagne, Royaume Uni) afin de bénéficier d'un soutien économique sur le long terme de leur part.

Récemment plusieurs situations d'exploitation de jeunes filles albanaises à travers un mariage précoce ont aussi été recensées au Monténégro, en Serbie ou en Macédoine. Les épouses devaient travailler dans les champs, s'occupaient de l'ensemble des travaux domestiques ou devaient servir de domestique sous les ordres de la première femme du

⁴⁴ Save the Children et Terre des hommes Investigation report for Kosovo. 2011

⁴⁵ UNICEF: Consultation lors de la transposition de la Convention Internationale des droits de l'enfant. Octobre – Novembre 2014.

⁴⁶ Malgré des améliorations législatives, l'identification reste problématique. Cela s'explique par l'absence de formation des autorités à l'identification des victimes ou des enfants à risque. Pour cette raison Caritas Albanie a intensifié la coopération avec CRS et le ministère de l'intérieur à travers 2 projets de renforcement institutionnel sur la question de la traite des êtres humains.

⁴⁷ UNICEF: National Study on the Children in Street Situation in Albania. 2014.

mari. Les pressions exercées pour contraindre ces jeunes filles à ne pas s'enfuir ou porter plainte prenaient la forme de menace de mort envers leur famille.

VENTE DE BEBES

Le trafic de bébés apparu depuis plusieurs années en Bulgarie semble être une conséquence du développement des trafics en tout genre apparus dans les Balkans suite au conflit yougoslave, principalement en Bulgarie il y a quelques années. En 2013, 7 cas de trafic de bébés ont été reconnus officiellement. La plupart du temps les nourrissons sont vendus en Grèce. Le prix moyen pour un garçon est d'environ 18 000 €, pour une fille entre 13 et 14.000 euros. La grande majorité des enfants proviennent de familles roms. Les mères sont approchées par des intermédiaires (souvent des personnes de leur entourage) qui leur reversent qu'une faible partie de la somme reçue. Certaines femmes sont contraintes de vendre leur bébé pour échapper à des dettes accumulées auprès d'usuriers.

Une fois en Grèce, l'état civil des enfants est falsifié grâce à la complicité de notaires et de médecins. D'après les cas officiels, ces enfants sont majoritairement achetés par des couples provenant d'Europe de l'Ouest.

EXEMPLES D'EXPERIMENTATIONS

Ces exemples proviennent du travail de Caritas présenté à la rencontre à Istanbul d'avril 2015, sur plusieurs formes d'exploitation identifiées dans la recherche/action. La phase d'expérimentations vient de débuter. Elle fera l'objet en 2016 d'une évaluation et servira de base aux recommandations qui figureront dans le rapport final.

Exemple 1 - Liban

Former les forces de police spécialisées à l'identification des situations de traite recensées dans la recherche concernant les enfants réfugiés.

Contexte

Comme cette recherche l'a démontré dans les pays en situation de conflit et de post-conflit, le travail des enfants est visible dans tous les secteurs nécessitant de la main d'œuvre peu qualifiée : agriculture, vendeurs de rue, cireurs, construction, vendeurs en magasin, etc. La recherche en Turquie a démontré que les enfants des rues peuvent aussi faire l'objet d'exploitation sexuelle.

Expérimentation proposée

Pour lutter contre ces situations, Caritas Liban propose de rajouter à son programme de formation sur les différents types de traite, des modules d'identification des victimes ou de potentielles victimes parmi les réfugiés, en particulier les enfants. Ce programme de formation est adressé aux services de police spécialisés.

Afin d'évaluer l'impact de ces formations, l'indicateur retenu sera le nombre de mineurs victimes identifiés par les services formés.

Si cette expérimentation est concluante, elle pourra être adaptée dans les autres pays ayant participé à l'étude.

Exemple 2 - Arménie

Prévention de l'exploitation économique des réfugiés Arméniens-syriens par le soutien à la création d'activité économique.

Contexte

Les Arméniens syriens ont migré massivement en Arménie depuis 2011 suite à la guerre en Syrie. La plupart d'entre eux ont fui la Syrie avec très peu d'économies. En Arménie, ils doivent trouver très rapidement des emplois pour survivre, mais se heurtent à plusieurs difficultés comme : la barrière de la langue (ils parlent un autre arménien et ne connaissent pas le russe) et des barrières administratives du fait de leur nationalité syrienne. Ces

difficultés et le fait qu'ils sont peu insérés dans la société favorise leur vulnérabilité à l'exploitation économique.

Expérimentation proposée

Afin de lutter contre ce type d'exploitation, l'expérimentation proposée va porter sur le soutien à la création d'activités économiques. Les étapes proposées aux personnes seront les suivantes :

- signature d'un accord sur le suivi de la famille pour l'aide au développement économique,
- fourniture d'une aide juridique,
- appui à la diffusion de l'information sur les services ou les marchandises proposées par les personnes, etc.
- réalisation d'entretiens mensuels avec les familles suivies dans le cadre de l'expérimentation afin de connaître les revenus générés par leur activité économique, les difficultés éventuelles et les perspectives de développement.

Les indicateurs de réussite seront le nombre de clients pour les services fournis par les réfugiés Arméniens-syriens et les revenus générés.

Si cette expérience fonctionne, elle pourra être adaptée dans d'autres pays et complétée par des programmes de micro-finance afin d'aider, à plus grande échelle, les réfugiés à développer leurs propres activités économiques.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Ces recommandations proviennent du travail des Caritas participant à la recherche lors de la réunion de Paris de janvier 2015. Pendant cette session, il a été décidé de travailler sur cinq points clés (prévention, identification, protection, législation/plaidoyer, sensibilisation du grand public) de la lutte contre la traite des êtres humains. Une partie de ces recommandations seront affinées et feront l'objet d'expérimentation afin d'être validées.

EXPLOITATION D'ENFANTS (Ensemble des pays)	
Prévention	<ul style="list-style-type: none"> Campagne d'information et sensibilisation au sein des communautés vulnérables Sensibilisation dans les écoles ou dans les camps de réfugiés Programmes de développement économique Sensibilisation des parents et des enseignants Coopération avec le gouvernement et les organisations internationales
Identification	<ul style="list-style-type: none"> Etude de cas par les travailleurs sociaux Travail de rue et de repérage Constitution d'équipes pluridisciplinaires Constitution d'unités spéciales pour les mineurs victimes de Traite des êtres humains incluant la police et les services sociaux
Protection	<ul style="list-style-type: none"> Constitution d'équipes de volontaires provenant de la communauté Cours de langue à destination des réfugiés Programmes spécifiques pour les victimes de Traite des êtres humains Centres spécialisés pour les victimes
Législation Plaidoyer	<ul style="list-style-type: none"> Changements législatifs pour faciliter l'accès au statut de réfugié

Sensibilisation du grand public

Sensibilisation des enseignants

EXPLOITATION ECONOMIQUE (Albanie, Arménie, Bosnie-Herzégovine , Liban)

Prévention

Sensibilisation des réfugiés sur leurs droits
Consultations juridiques gratuites
Projets de micro-finance pour l'aide aux micro-projets
Constitution de réseaux d'employeurs
Cours de qualification professionnelle

Identification

Travail de rue de travailleurs sociaux ou de volontaires en lien avec les administrations concernées
Formation auprès des inspecteurs du travail / des policiers sur cette forme d'exploitation

Protection

Avocat gratuit auprès des tribunaux
Cours de qualifications professionnelles à destination des centres communautaires
Aide financière
Suivi psychologique

Législation / Plaidoyer

Renforcement du cadre légal en facilitant les mécanismes de dépôt de plainte auprès des employeurs.
Plaidoyer auprès des agences de l'ONU, des services gouvernementaux et des ONG, etc.
Formations auprès des autorités locales, etc.

Sensibilisation du grand public

Sensibilisation sur cette forme d'exploitation au sein des écoles

TRAFIC DE MIGRANTS (Roumanie, Bulgarie)

Prévention	<p>Travail dans les pays d'origine avec la société civile et les organisations de migrants.</p> <p>Travail dans les pays de destination avec les missions diplomatiques</p> <p>Renforcement des mécanismes de coopération</p> <p>Dans les pays de destination : sensibilisation auprès des centres d'accueil des demandeurs d'asile sur la traite des êtres humains</p> <p>Coopération avec les missions diplomatiques</p> <p>Coopération avec les ONG sur les programmes à destination des migrants</p> <p>Coopération avec la police des frontières sur l'identification des victimes, etc.</p>
Identification	<p>Formation auprès des centres de migrants et de la police des frontières sur l'identification des victimes</p>
Protection	<p>Evaluation des besoins au cas par cas : voir les programmes spécifiques sur le recensement des besoins propres à chaque victime</p> <p>Centre d'accueil, accès aux services médicaux, consultation juridique, etc., en fonction des besoins des victimes</p>
Legislation / Plaidoyer	<p>Recherche des lacunes législatives qui freinent l'accès des victimes à la protection</p> <p>Identification des obstacles juridiques</p>
Sensibilisation du grand public	<p>Campagnes de sensibilisation destinées au grand public, aux communautés de migrants et aux communautés locales (situées à côté des quartiers de migrants) sur la question de lutte contre les stéréotypes, la lutte contre le racisme, etc.</p>

MINORITES VULNERABLES (Turquie et Kosovo)	
Prévention	Lutte contre le racisme et les discours de haine : ateliers, groupes de parole
Identification	Cartographie des minorités pour pouvoir mieux les identifier
Protection	Information sur leurs droits à travers des formations, conseils etc. Développement de projets économiques à destination des minorités
Législation / Plaidoyer	Faciliter l'accès à l'ensemble des services sociaux (éducation, santé, etc.)
Sensibilisation du grand public	Ateliers, campagnes d'information sur les droits des minorités

MARIAGE FORCE/ PRECOCE	
Prévention	Sensibilisation via des groupes de parole auprès des familles
Identification	Equipes de repérage Hotline Développement de partenariat avec d'autres organisations travaillant auprès des familles Unités en charge de l'identification situées aux postes-frontières.
Protection	Centres pour les victimes (jeunes filles subissant des pressions pour des mariages précoces / des mariages forcés, etc., ou déjà mariées de force) Assistance juridique gratuite Programme d'éducation gratuit Suivi social, médical et psychologique pour les victimes

	<p>Programme de réintégration sociale basé sur les besoins individualisés des victimes suite à une période de transition dans un foyer</p> <p>Aide financière pour les victimes</p>
Législation / Plaidoyer	Plaidoyer auprès des institutions pour interdire juridiquement les mariages précoces
Sensibilisation du grand public	Collaboration avec d'autres organisations pour la mise en place de campagnes de prévention au sein des hôpitaux, des communautés, etc.

<i>Transversal topic</i>	TRAFIC D'ORGANES
Prévention	<p>Campagne au sein des hôpitaux sous forme d'affiches pour prévenir sur les risques du trafic d'organes.</p> <p>Distribution de <i>flyers</i> lors des passages de frontières pour prévenir sur les risques du trafic d'organes.</p>
Identification	Coopération avec les services de lutte contre les réseaux de trafiquants d'organes
Protection	<p>Assistance juridique gratuite</p> <p>Assistance médicale gratuite</p>
Législation / Plaidoyer	Coopération avec les gouvernements et les institutions pour une meilleure prévention et protection des victimes
Sensibilisation du grand public	Campagne grand public au sein des hôpitaux, dans la rue,... sur les risques du trafic d'organes

LA TRAITE DES ETRES HUMAINS DANS LES SITUATIONS DE CONFLITS ET POST-CONFLITS

La question de la traite des êtres humains dans les situations de conflit et de post-conflit est un sujet peu étudié et rarement pris en compte par les acteurs en charge de l'accompagnement des personnes déplacées et/ou réfugiées. Que ce soient les organisations internationales, les Etats ou la société civile, l'accueil ou la « gestion » des personnes fuyant les conflits se traduit sur le terrain essentiellement par une aide humanitaire devant répondre aux besoins primaires de ces populations : boire, manger, se soigner, avoir un abri, etc. Les phénomènes d'exploitation ou la présence des groupes vulnérables : enfants sans référents parentaux, femmes seules, minorités persécutées sont encore trop peu pris en compte par les programmes d'aide d'urgence dans la phase de conflit et dans les programmes de reconstruction.

En raison de la multiplication des conflits dans le monde : Moyen-Orient, Ukraine, etc., touchant essentiellement des civils et engendrant un nombre sans précédent de personnes déplacées ou réfugiées les questions de traite des êtres humains et d'exploitation semblent, d'après les Caritas engagées sur le terrain, de plus en plus prégnantes. Leur absence de prise en compte peut engendrer une structuration du phénomène à long terme dans les pays dits en reconstruction après avoir connu une période de conflit. Ainsi, cette recherche/action doit contribuer à une meilleure connaissance par l'ensemble des acteurs des phénomènes de traite dans les situations de conflit et de post-conflit afin de proposer des modes d'intervention au plus proche des situations de terrain.

Coordination de la recherche-action :

Geneviève Colas,

Secours Catholique – Caritas France

Recherche et rédaction :

Olivier Peyroux

Groupe de recherche : Ariela Mitri, *Caritas Albanie et Projet euroméditerranéen*; Hombeline Dulière, *Caritas Liban*; Ivana Kozina, *Caritas Bosnie-Herzégovine* ; Jakup Sabedini, *Caritas Kosovo* ; Gohar Yeranyan, *Caritas Arménie*

Participants: Gabriela Chiroiu, *Caritas Roumanie* ; Najla Chahda, Sylvie Eid, Fady Moussa, *Caritas Liban* ; Radosveta Hadjieva, *Caritas Bulgarie* ; Movses Hakobyan, *Caritas Arménie* ; Ivana Kozina and Bosiljco Rajic, *Caritas Bosnie-Herzégovine* ; Albert Nikolla, *Caritas Albanie* ; Belinda Mumcu et Şenay Özden, *Caritas Turquie* ; Viktor Sopi, *Caritas Kosovo* ; Elnara Petit, *Secours Catholique Caritas France* ; Hryhoriy Seleshchuk, *Caritas Ukraine*.

© Photo crédits: Hombeline Dulière

Contact / Coordination :

Geneviève COLAS - genevieve.colas@secours-catholique.org - +33 6 71 00 69 90